



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 25 JUIN 2026



1. RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER.....	5
2. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	6
3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 SUR L'EXERCICE 2026	20
4. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026.....	21
5. REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL ET DE SERVICES DES VERNES ...	27
6. REVISION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF DE BANS – MAISON DU VÉLO	28
7. REMBOURSEMENT À LA MÉTROPOLE DE LYON DU COUT D'ÉVACUATION DES DÉCHETS ET RÉSIDUS INDUITS PAR L'ÉPISODE D'INONDATIONS DU 17 OCTOBRE 2024	29
8. EXTENSION DU DISPOSITIF MON 1ER EMPLOI – 2026	30
9. SUBVENTIONS DE PROJETS CONTRAT DE VILLE POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	32
10. SUBVENTION COMMUNALE POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE LA COPROPRIÉTÉ SISE 28-30, RUE DU MOULIN.....	33
11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE GIVORS	34
12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES AMIS DES ARTS	36
13. RENOUVELLEMENT DU DON D'ARBRES AUX GIVORDINS	36
14. AVENANT DE LA MISE À DISPOSITION DU TERRAIN DE LA RUE DU BOURG À L'ASSOCIATION LES INCROYABLES COMESTIBLES	37
15. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES MARCHÉS FORAINS D'APPROVISIONNEMENT, FOIRE, FÊTE ET AUTRES MANIFESTATIONS – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE – APPROBATION DU CONTRAT – TARIFICATION.....	37
16. DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION.....	39
17. VENTE AUX ENCHÈRES D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE SIS 2, 5, 7, RUE PIERRE SEMARD A GIVORS	40
18. SECTEUR DES VERNES – CESSION À L'OPH DE LA MÉTROPOLE DE LYON (LYON MÉTROPOLE HABITAT) DE LA PARCELLE EN PIED D'IMMEUBLES SIS 2, 3 ET 4, RUE LOUISE MICHEL	43
19. SECTEUR DES VERNES – CESSION À L'OPH DE LA MÉTROPOLE DE LYON (LYON MÉTROPOLE HABITAT) DE LA PARCELLE EN PIED D'IMMEUBLES SIS 6 ET 7 RUE JACQUES DUCLOS	44
20. ACQUISITION AMIABLE D'UN TÈNEMENT À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE BARBERET ET DE LA ROUTE DE VARISSAN.....	45
21. DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS.....	46
22. REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS D'ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES.	46



23. CRÉATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON DU FLEUVE RHÔNE ET MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE LA COMMUNE (SÉJOURS DE VACANCES, SÉJOURS COURTS ET SÉJOURS ACCESSOIRES, ACCUEIL DE LOISIRS LA RAMA, ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET DE LOISIRS [EMSL], AQUAVILLAGE, CENTRE NAUTIQUE)	47
24. CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION SCOLAIRE	48
25. ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU SIGERLY	48
26. GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE GIVORS	49
27. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU POSTE D'ADULTE-RELAIS AU SEIN DE FRANCE SERVICES	49
28. TABLEAU DES EMPLOIS	50
29. EMPLOIS NON PERMANENTS	51

*La séance est ouverte à 19h00
Sous la présidence de M. Mohamed BOUDJELLABA, Maire de Givors.*

M. LE MAIRE. – Cher(e)s collègues, bonjour. Je propose de démarrer la séance, je vous rappelle que la séance est filmée et je demande à l'administration de procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

35 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

M. Mohamed BOUDJELLABA ; M. Robert JOUVE ; Mme Nabih LAOUADI, M. Foued RAHMOUNI ; Mme Françoise BATUT ; M. Azdine MERMOURI ; Mme Isabelle FERNANDES ; M. Loïc MEZIK ; Mme Dalila ALLALI, Mme Martine SYLVESTRE ; M. Jean-Pierre GUÉNON ; Mme Josiane BONNET ; Mme Dounia MEFTAH ; M. Alipio VITORIO ; Mme Delphine PAILLOT ; Mme Ingrid USAI ; Mme Yamna NEKKACHE ; Mme Florence BENKLIFA, Mme Olga FERNANDES ; Mme Marie REYNAUD ; M. Gaël BON ; M. Yasin FIDE ; M. Samir DEBBOUS ; M. Thomas KUNESCH ; Mme Hélène BOTELLA ; M. Jérôme CHABRIER ; M. Hamid KADDOUR ; M. Frédéric JIMENEZ ; Mme Nassima NEMRI ; Mme Sonia BRAHMI ; Mme Catherine JOLY ; M. Fabrice RIVA.

Absents représentés :

M. Benjamin ALLIGANT, procuration à M. Loïc MEZIK.

M. Salvatore FAVARO, procuration à M. Thomas KUNESCH.

M. Alexis HUGON, procuration à M. Fabrice RIVA.

Le quorum est atteint.

M. LE MAIRE. – Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte. Je vous propose de désigner Mme BATUT comme secrétaire de séance.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Très bien.

Mme BATUT est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité



M. LE MAIRE. – Approbation des procès-verbaux du Conseil municipal du 30 avril et du 5 juin dernier. Une prise de parole de M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Bonjour à tous les Givordins qui nous écoutent, bonjour au Conseil municipal des enfants, bienvenue. C'est pour faire une correction sur la délibération n° 6, convention de partenariat avec le festival des Nuits de Fourvière. Vous dites, M. le Maire : « Merci. Décidément, vous voyez le mal de partout, vous ne changerez pas, un scorpion reste un scorpion. » Pour votre information, je suis du signe astrologique Cancer. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Donc, on rajoutera que vous êtes du signe astrologique Cancer, mais cela n'enlève en rien les propos que j'ai tenus.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est voté.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les PV des séances du 30 avril et du 5 juin 2026

M. LE MAIRE. – Je vais faire une suspension de séance. Je voulais remercier le Conseil municipal des enfants d'être présent, de nous faire part de leurs travaux durant toute l'année. Je voudrais remercier les parents qui sont présents, qui accompagnent leurs enfants malgré la chaleur du jour.

Vraiment merci à tous.

Nous allons demander à l'ensemble des adjoints adultes de céder leur place, et je vais demander au Conseil municipal et à Mme la Maire de venir nous rejoindre. Je demande par contre à Isabelle Fernandes de rester avec eux, de les accompagner, et nous allons vous écouter, venez.

IMENE GRAID – Bonjour, chers Givordins et Givordines. Nous sommes très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour vous parler de notre année au Conseil municipal des enfants.

Cette année, nous avons travaillé sur plusieurs projets :

- ramassage des déchets sur différents quartiers de Givors ;
- un travail autour des besoins de chacun ;
- pratiques dans nos cours d'école ;
- la réalisation d'une vidéo de recette de smoothie a été tournée et sera diffusée prochainement ;

PERRINE FRANCO :

- la collaboration à une fresque « Sous le regard de Poséidon » avec le SMAGGA au palais des sports, avec l'Association Troi3 et l'artiste M. S. ;
- la visite de la cuisine centrale Elior ;
- le ramassage du parc Normandie avec l'aide de Mme BARBEY ;
- la participation aux événements et commémorations de la Ville ;
- l'illumination du sapin ;
- la cérémonie des vœux du maire ;
- le carnaval ;
- l'inauguration du stade dans le quartier des Vernes. .

Certains ont pris du temps, mais nous avons appris qu'il fallait parfois être patients et persévérants pour voir nos idées devenir réalité.



TEYM RASOUL : Nous avons beaucoup aimé participer au CME, cela nous a permis de rencontrer de nouveaux copains, de découvrir des choses amusantes et d'apprendre comment fonctionne notre Ville.

Nous sommes très fiers d'avoir été élus au CEM. Pour beaucoup d'entre nous, c'était une grande responsabilité et aussi une chance de réaliser un rêve, pouvoir aider notre Ville et représenter les enfants.

NOURI WARLUZELLE : Grâce au CME, nous avons pu proposer des idées, participer à des actions et montrer que les enfants aussi peuvent avoir des projets utiles pour leur commune.

Nous avons compris que chacun peut apporter sa contribution, quel que soit son âge.

JEAN MARION : Nous souhaitons remercier les élus, les animatrices, et tous les adultes qui nous ont écoutés, accompagnés, et fait confiance.

Merci d'avoir pris en compte nos idées et de nous avoir permis de nous engager pour notre Ville.

Nous espérons que les futurs élus du CME vivront une aussi belle expérience que nous et continueront à faire entendre la voix des enfants.

Merci de votre attention.

Applaudissements

M. LE MAIRE. – Comme vous avez pu le voir et entendre surtout, c'était une année très riche avec ces 20 représentants de l'ensemble des écoles de la Ville, publiques et privées. Nous nous sommes réunis avec les enfants du CME, une fois par mois, le premier mercredi de chaque mois, de 9h30 à midi, pour travailler sur les projets. Vous pouvez en ce moment voir des photos de leurs projets et de leurs réalisations et il y a d'autres projets qui vont, comme ils l'ont dit, prendre plus de temps pour être réalisés, merci.

Applaudissements

Merci à vous, merci, les enfants, merci aux parents, vous êtes libérés. Vraiment, merci.

Merci aussi, et surtout, aux familles qui ont joué le jeu d'accompagner les enfants toute l'année.

Merci à vous, les enfants du CME, Mme la Maire, les aides, les adjoints.

Merci à vous. Je vous souhaite plein de belles choses pour la suite sur le plan de la scolarité, plein de réussite, et on accueillera au mois d'octobre la nouvelle session du CME.

Les enfants, si vous voulez rester, vous pouvez, vous avez le droit de rester, il fait chaud. Si vous voulez partir, vous pouvez aussi partir. Ce n'est pas que je vous renvoie, je sais que ce n'est pas facile, mais si vous voulez écouter une ou deux délibérations, vous pouvez, c'est assez libre.

Nous allons reprendre le Conseil municipal.

N° 1

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

M. LE MAIRE. – Première délibération, règlement budgétaire et financier, M. JOUVE.

M. Robert JOUVE. – Bonsoir à toutes et à tous. Le règlement budgétaire et financier est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable de la Collectivité. Il doit contenir certaines dispositions que vous retrouverez dans la délibération. Il peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme.

Je vous propose d'adopter le règlement budgétaire et financier ci-joint, merci.

M. LE MAIRE. – Merci.



Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le règlement est voté à l'unanimité

N° 2

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. LE MAIRE. – M. JOUVE, vous gardez la main avec le vote du compte financier unique 2025. Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, je peux assister aux discussions concernant le compte financier unique, mais je ne peux pas présider la séance et je dois me retirer au moment du vote aussi.

Je vous propose de désigner M. Robert JOUVE comme président de séance.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? M. JOUVE, vous êtes le président de séance et je vous laisse la présentation et l'animation des débats.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de M. JOUVE

M. Robert JOUVE. – Merci, M. le Maire. Je vais vous présenter ce compte financier unique qui est une nouveauté. Cela va être un tout petit peu plus long que la première délibération, qui était très rapide.

Le compte financier unique est un document budgétaire qui sera obligatoire à compter du premier semestre 2027 au titre des comptes 2026 pour toutes les communes. Il va se substituer au compte administratif et au compte de gestion, et met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique.

Ce document qui vous a été remis suit une forme et une maquette officielles auxquelles il n'est pas possible de déroger. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible et il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la Collectivité et ceux du comptable public. Il est voté avant le 30 juin, suivant l'exercice auquel il se rapporte, et doit être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet. Je vous propose donc de revenir sur les quelques points qui sont contenus à l'intérieur de ce rapport.

Concernant le résultat 2025 et l'affectation du résultat.

Les dépenses totales de l'exercice 2025 s'élèvent à 39 911 000 €, dont 28 841 000 € en fonctionnement et 11 070 000 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent en 26 993 000 € de dépenses réelles et 1 847 000 € de dépenses d'ordre.

Les dépenses d'investissement se décomposent en 9 950 000 € de dépenses réelles et 1 118 000 € de dépenses d'ordre.

Les recettes totales de l'exercice 2025 s'élèvent à 43 874 962,31 €, dont 32 967 000 en fonctionnement et 10 907 000 en investissement.

Le résultat de clôture, après prise en compte des résultats, est excédentaire de 4 787 508,10 €.

L'affectation. Je vous propose :

- de réintégrer l'excédent disponible au budget supplémentaire ;



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 32 967 000 €, en augmentation de 2,12 % par rapport au compte administratif 2024. Vous avez, dans le document qui vous a été remis, le détail des éléments qui constituent l'ensemble de ces recettes.

Le chapitre 13, ou atténuation de charge, enregistre une recette de 258 000 € en 2025, contre 169 000 € au compte administratif 2024. Cette augmentation résulte principalement de deux éléments :

- la récupération de la part salariale des titres restaurants, qui a été perçue en année pleine en 2025. Pour rappel, ce dispositif a été mis en place en juillet 2024 ;
- ainsi que la perception pour la commune de deux remboursements importants concernant :
 - o d'une part, la facture d'eau du centre nautique suite à la résolution des problèmes de fuite pour 15 000 € ;
 - o d'autre part, un remboursement de 26 000 € de Gaz de Bordeaux concernant l'école maternelle Presqu'île suite au déploiement du réseau de chaleur.

Les produits des services, qui s'élèvent à 1 239 000 €, sont composés essentiellement de la participation demandée aux usagers sur les services tels que la cantine, les crèches, l'accueil périscolaire, les centres de loisirs, les cours au conservatoire, l'accès et les cours à la piscine, etc.

Les droits d'entrée correspondent à la participation du citoyen au fonctionnement d'activités facultatives proposées par la commune. Ils permettent d'alléger notre charge financière et participent ainsi à notre développement.

Les éléments qui vous ont été remis font apparaître une exécution budgétaire supérieure à la prévision, ce qui s'explique par la volonté d'être prudent dans les prévisions de recettes, car ces dernières sont dépendantes de la fréquentation des usagers qui demeure difficilement prévisible.

À l'inverse, la recette issue de la gestion locative est en hausse en raison de la régularisation de charges opérée en 2025 et de l'arrivée de nouveaux locataires.

Les impôts et taxes. Ce chapitre comprend le produit de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte ou reversée et représente 19 405 000 €. Le produit reçu est en augmentation de 1,61 par rapport au compte administratif et correspond à ce qui a été inscrit au budget primitif, avec un taux de réalisation de 101 %.

La fiscalité directe.

Les recettes de la fiscalité directe s'établissent pour 2025 à 11 340 000 €, en hausse de 2,80 % par rapport au compte administratif, sous l'effet de la revalorisation des bases qui n'est pas de la compétence de la commune, mais de l'État, et de l'augmentation du nombre de locaux imposés, soit 270 locaux, dont 253 nouveaux locaux d'habitation.

Depuis 2020, contrairement à de nombreuses communes, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition communaux, seul levier sur lequel la commune a la compétence, ils sont restés stables.

La commune perçoit également différentes taxes :

- la taxe sur les pylônes ;
- la taxe sur la consommation finale d'électricité ;
- la taxe locale sur la publicité extérieure ;
- les droits de mutation d'enregistrement ;
- les taxes de publicité foncière dues lors d'un changement de propriétaire ;
- ainsi que le fonds national de garantie individuelle des ressources.



Le produit de cette fiscalité indirecte ou reversée est d'un peu plus de 1 million d'euros, en légère baisse par rapport au compte administratif. Cette situation s'explique par la suppression progressive de pylônes. Nous en avons perdu trois lors des travaux sur la ligne électrique aérienne qui reliait Givors à Vénissieux et une baisse du produit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité.

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation, communément appelée frais de notaire, est quasiment identique à l'année 2024.

Les recettes issues de la taxe locale sur la publicité extérieure sont quant à elles en augmentation de 20 000 € notamment du fait de nouvelles enseignes sur notre territoire.

Les versements de fiscalité opérés par la Métropole, en ce qui concerne la fiscalité qui nous est reversée, soit 7 047 000 €, comprennent deux dotations :

- l'attribution de compensation ou ancienne taxe professionnelle collectée par la Métropole pour 6 025 000 € ;
- la dotation de solidarité communautaire pour 1 021 000 €, qui, comme son nom l'indique, favorise la solidarité entre les communes.

La refonte des critères fondant le calcul de cette dotation de solidarité communautaire par la Métropole de Lyon a permis, depuis 2022, un doublement de cette dotation par rapport aux années précédentes. Il est à noter que la Métropole de Lyon envisage pour 2027 de revoir les critères de la DSC, ce qui crée une incertitude sur le montant de la recette pour les années à venir.

Les dotations et compensations.

Ce chapitre enregistre pour 2025 une recette de 10 101 000 €, en légère progression par rapport au compte administratif, et qui correspond aux prévisions budgétaires, avec un taux de réalisation de 103 %. Il est constitué de :

- la dotation globale de fonctionnement composée de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, DSU ;
- des subventions versées par la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du financement de certaines activités destinées à la petite enfance et à la jeunesse ;
- de différentes subventions et participations de l'État ;
- de la compensation par l'État des exonérations de taxe foncière.

Les autres produits de gestion courante regroupent principalement les revenus des immeubles, les redevances du domaine public, ainsi que les remboursements des sinistres par les assurances. Ce chapitre s'élève pour 2025 à 1 547 000 €, alors qu'en 2024, il représentait 638 000 €. Cette forte augmentation entre les deux exercices s'explique par le fait que les indemnités d'assurance de 969 000 €, suite aux inondations d'octobre 2024, n'ont été versées qu'en 2025.

Les produits exceptionnels.

Ce chapitre présente une recette de 225 000 €, qui correspond essentiellement aux cessions et remboursements divers. Seuls les dégrèvements de la taxe sur les logements vacants avaient été inscrits au budget et adoptés par le Conseil municipal en septembre 2025. Aucune prévision budgétaire relative aux cessions immobilières n'avait été inscrite en recettes de fonctionnement pour des raisons comptables, et sur ces produits exceptionnels figure la cession du Chalet des Neiges Saint-Pierre de Chartreuse pour un montant de 141 343 €.

Le chapitre des opérations d'ordre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette en fonctionnement, des dépenses en investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements.



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 28 841 000 €, en diminution de 1,76 % par rapport au compte administratif. Ils sont constitués des dépenses suivantes :

Les charges de personnel, avec un montant de 17 384 000 € ; les dépenses de personnel représentent 64,4 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville, en très légère hausse par rapport à l'exercice 2024, plus 1,36 %. Le taux d'exécution de la dépense reste le bon, avec 98,47 %, et témoigne de la bonne estimation de la dépense lors de l'élaboration du budget primitif. Au-delà de l'effet inhérent au GVT, la commune fait le choix de gérer en régie directe La Ruche enchantée, qui impacte de manière significative le budget au niveau de la masse salariale à hauteur de 85 000 €.

Le second facteur concerne la majoration de la hausse de la cotisation patronale de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales de 3 points au 1^{er} janvier, soit un passage de 31 à 34,65 et de la cotisation patronale pour l'assurance maladie, représentant au global un surcoût de 247 500 €.

Il a été acté au Conseil municipal de juin 2025 la revalorisation de la rémunération des agents intervenant auprès d'enfants dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, à hauteur de 100 €, net par mois à compter du 1^{er} juillet 2025. Cette revalorisation représente un surcoût de 16 000 €.

À cela s'ajoute la mise en place des titres-restaurant pour les agents municipaux sur une année pleine. En effet, la Collectivité a acté leur mise en place au 1^{er} juillet 2024. En 2025, cette mesure nous impacte à hauteur de 215 000 €, mais avec l'inscription d'une recette de 107 000 € pour la récupération de la part salariale.

Par ailleurs, dans une logique de maintien du pouvoir d'achat et d'attractivité de la Collectivité, il a été acté par délibération en mars 2025 de réévaluer de 10 % la part CIA RIFSEEP, ce qui représente une augmentation d'environ 25 000 €.

La Collectivité a également délibéré en février 2024 sur la mise en place du forfait mobilité durable. Le versement a eu lieu pour la première fois sur le premier trimestre 2025, au titre des déplacements effectués par les agents, pour un montant de 8 600 €.

Pour limiter une hausse globale trop importante de la masse salariale, le remplacement des agents partant continue à être systématiquement interrogé et des réorganisations de services ont été mises en œuvre dans le courant de l'année 2025. Par exemple, la direction des sports et de la vie associative permettant d'en optimiser le fonctionnement.

De plus, depuis mars 2025, l'indemnisation des congés maladie ordinaire pour les agents publics lors des trois premiers mois est réduite de 100 à 90 %. Cette mesure implique donc des retenues sur la rémunération des agents.

En 2025, nous constatons également une baisse importante des heures supplémentaires en lien avec des interventions moindres sur site pour les astreintes et aussi une meilleure intégration dans le temps de travail des agents des heures sur les événements en soirée ou en week-end.

De la même manière, la réflexion sur l'optimisation du fonctionnement des astreintes se poursuit. En 2025, par exemple, l'astreinte électricité était supprimée, les interventions sont désormais recentrées sur l'astreinte technique, soit une économie pour la Collectivité, de 8 000 € par an.

Dans les charges à caractère général, ce chapitre est principalement composé des dépenses d'eau, d'électricité, repas de cantine, chauffage urbain, fourniture carburant, prestations et missions des entreprises de travaux, entretiens, maintenances, etc. Ces dépenses sont particulièrement soumises à l'inflation.

En 2025, le montant de ces dépenses est de 6 572 000 €. C'est la deuxième année consécutive que ce chapitre enregistre une baisse des dépenses de moins 1,68 % en 2024, par rapport à 2023. Cette baisse représente une économie de presque 200 000 €. Cette situation s'explique principalement par la baisse des dépenses d'énergie, qui sont bien maîtrisées avec une économie de 121 000 € par



rapport à 2024. Les baisses sont globales et portent aussi bien sur l'eau, le gaz et l'électricité que sur le carburant. Le coût lié au chauffage urbain est, par contre, en augmentation. Ce qui est normal au regard de l'extension du réseau d'eau chaleur sur les équipements du centre-ville et sur le parc des sports.

Depuis plusieurs années, des mesures concernant la sobriété énergétique ont été mises en place et portent leurs fruits :

- les travaux d'isolation de certains bâtiments ;
- le développement de la gestion technique centralisée ;
- les consignes de température abaissées, en tenant compte des prescriptions de l'État ;
- la fermeture de certains bâtiments, le vendredi, en période hivernale ;
- la pose de calorifuge sur les réseaux et de nouvelles têtes thermostatiques sur les radiateurs ;
- la mise en œuvre de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur le CTM et la piscine ;
- la poursuite du développement d'éclairage LED dans les équipements de la Ville ;
- la réduction de la flotte automobile.

En 2025, la commune a continué d'investir en réalisant des travaux visant à optimiser les consommations énergétiques et d'eau. L'ensemble de ces actions porte ses fruits. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse ;

- un nouveau marché avec des tarifs plus compétitifs a été conclu le 1^{er} janvier 2025 avec Engie via l'UGAP ;
- parallèlement, les services ont mené un travail d'optimisation tarifaire sur une dizaine de sites qui a permis d'adapter les bons tarifs des abonnements aux consommations.

En ce qui concerne le gaz, il n'y a pas eu d'impact sur les consommations en 2025, compte tenu de l'effet des inondations qui ont conduit à surchauffer les bâtiments pour les assécher. Toutefois, malgré une hausse initialement prévue de 30 % au regard du marché alors en cours, il est en définitive constaté une baisse de la dépense suite à la conclusion d'un nouveau marché à partir du 1^{er} juillet avec Gaz de Bordeaux via l'UGAP, qui propose des tarifs plus compétitifs.

S'agissant de l'eau, les consommations ont diminué du fait des réparations menées au centre nautique et de la remise à niveau des factures sur les consommations réelles au lieu de consommation estimée.

D'une manière globale, des efforts de gestion sont faits au quotidien et pensés au plus juste concernant les dépenses pour sécuriser la trajectoire financière de notre Collectivité. Ainsi, nous constatons une diminution des dépenses liées à l'entretien et à la maintenance, une baisse du coût des transports collectifs et des frais de télécommunications.

À l'inverse, certaines dépenses sont en augmentation par rapport au compte administratif, dont celles relatives à la restauration scolaire qui ont augmenté de 15 % suite à la conclusion du nouveau marché alors que, parallèlement, la recette issue des usagers a diminué, le nouveau marché, conclu avec Elixor, a débuté en mars 2025.

Le montant des autres charges de gestion courante est stable par rapport au compte administratif 2024 et il s'élève en 2025 à 2 989 000 € et comprend notamment les subventions versées aux associations pour 1 300 000 €. Pour mémoire, au début du mandat, le montant des subventions versées aux associations était de 966 000 €.

Ce chapitre comprend également :



- la subvention d'équilibre versée au CCAS qui a été stabilisée en 2025 ;
- la contribution de la commune aux écoles privées ;
- les indemnités des élus restées stables sur 2025 ;
- les frais de représentation du maire ;
- les différentes subventions versées dans le cadre du projet Quartiers Fertiles ou du chantier Saint-Gérald ;
- les créances éteintes et les créances admises en non-valeur ;
- l'informatique en nuage ;
- les cotisations de retraite et de sécurité sociale.

À noter une hausse des crédits concernant le dispositif coup de pouce, l'ancien ticket jeune, qui facilite l'inscription des 11-18 ans dans les associations sportives et de loisirs, qui a été doublé en 2025.

En 2025, les charges exceptionnelles s'élèvent à 43 000 €. Il s'agit de titres annulés sur exercices antérieurs et des remboursements divers.

Les opérations d'ordre.

Elles concernent l'amortissement, qui se traduit par une dépense en fonctionnement et une recette en investissement. Elle permet de financer la section d'investissement et de prévoir le remplacement du matériel amorti. Les écritures passées en 2025 s'élèvent à 1 847 000 €.

En ce qui concerne la section d'investissement. Les taux d'exécution des dépenses réelles sont en progression en 2025 en raison d'un très beau taux d'exécution des grands projets structurants gérés sous AP/CP.

Les recettes d'investissement ont été également sollicitées à hauteur de ce qui avait été inscrit. Des restes à réaliser en recettes sont toutefois importants en raison du retard dans les versements de la part des financeurs. Ces recettes d'investissement de l'exercice s'établissent à 10 907 000 € en 2025, dont 8 079 000 € en recettes réelles et 2 828 000 € en recettes d'ordre. Elles sont en augmentation de 66 % par rapport au compte administratif et sont composées des recettes suivantes :

En 2025, la commune a enregistré des recettes de subventions s'élevant à 3 72 000 € provenant de divers financeurs comme :

- la Métropole, pour 2 189 000 € ;
- les contributions de l'État, 773 000 € ;
- les contributions de la direction régionale des affaires culturelles, la DRAC, pour 50 000 € ;
- les contributions de l'agence nationale pour la rénovation urbaine, 213 000 €, pour le projet Quartiers Fertiles ;
- les contributions du SIGERLy pour 109 000 €.

Un montant de 2 387 000 € est inscrit en reste à réaliser au budget supplémentaire. Bien que les subventions soient certaines, leurs versements n'ont pas été perçus sur l'exercice 2025, pour les raisons suivantes, les raisons étaient :

- crédit épuisé, la préfecture du Rhône a notifié en fin d'année l'indisponibilité des crédits de paiement en 2025 pour les subventions DPV pour 672 000 €, qui ont été reportés sur 2026 ;
- des retards administratifs, les demandes auprès de la CAF accusent un délai de traitement entraînant un décalage des versements sur 2026 ;



- ainsi que les aléas de chantier. Certains projets ont subi des retards repoussant d'autant les demandes de versement de fonds.

Les dotations en fonds divers et réserves.

Ce chapitre comprend les recettes d'investissement suivantes :

- le fonds de compensation de la TVA pour 883 000 € ;
- le produit de la taxe d'aménagement, les excédents de fonctionnements capitalisés pour 4 121 000 € ;
- le compte excédent de fonctionnement est capitalisé et est crédité de la part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui a été affecté au financement de la section d'investissement, soit 4 121 000 € pour l'année 2025.

Pour mémoire, il était en 2024 de 1 192 000 €.

En ce qui concerne les dettes, la commune n'a pas de dettes.

En ce qui concerne les produits des cessions.

Ce chapitre comporte les prévisions sans réalisation des produits de cession. Il s'agit d'un chapitre sans exécution budgétaire. Les opérations d'ordre sont inscrites pour un montant de 2 828 000 €.

Pour les dépenses d'investissement.

Le montant de ces dépenses relatives aux frais d'études s'établit pour 2025 à 483 000 €. Certaines évolutions expliquent l'écart entre les montants budgétés et celui réalisé, notamment :

- le diagnostic technique global des Étoiles de Renaudie, en partenariat avec les bailleurs sociaux et les copropriétés privées, dont l'articulation des différentes parties a conduit à un démarrage de l'étude en fin d'année 2025, sans décaissement sur l'exercice ;
- les honoraires relatifs à la restructuration de l'école Henri Wallon qui n'ont pas été intégralement facturés par les prestataires concernés ;
- le choix de la commune de conclure en régie, le suivi des travaux de rénovation des terrains de proximité des Vernes ;
- le diagnostic sanitaire et patrimonial de l'église Saint-Nicolas, qui s'est achevé en toute fin d'année, n'a pas été intégralement facturé sur l'exercice ;
- le non-recours à la provision pour des études diverses.

Sur le chapitre des immobilisations corporelles. Le budget primitif avait programmé environ 3 996 000 € de dépenses et 3 050 000 € ont été réalisés. Les principales actions menées ont été :

- le sol de la ferme urbaine, pour 13 000 € ;
- l'aménagement du parc du Moulin, pour 380 000 € ;
- la rénovation des terrains sportifs de proximité du quartier des Vernes, pour 204 000 € ;
- la poursuite de la réparation des équipements communaux sinistrés par les inondations ;
- la poursuite de la stratégie de dynamisation commerciale de la rue Salengro, avec l'acquisition du rez-de-chaussée du 19, rue Salengro, pour 106 000 € ;
- la rénovation du hall de la médiathèque, des travaux d'aménagement de la Maison des Usagers pour y intégrer France services, pour 32 000 € ;
- la poursuite du développement et de la modernisation des infrastructures réseaux, fibre optique, vidéoprotection, pour 709 000 € ;
- l'acquisition de différents matériels et mobiliers pour les services et équipements, 353 000 € ;



- l'acquisition du matériel nécessaire à l'équipement et à l'ouverture de la nouvelle crèche la Ruche enchantée, pour 69 000 € ;
- l'acquisition de véhicules, 60 000 € ;
- la réalisation de travaux visant à optimiser les consommations énergétiques, pour 392 000 € ;
- des travaux dans les différents équipements scolaires, sportifs, culturels, administratifs de la Ville, pour 184 000 € ;
- quelques travaux sur les espaces publics, pour 101 000 €.

La plupart des investissements envisagés ont été réalisés et enclenchés. Le delta de 990 000 € entre les crédits budgétés et ceux réalisés s'explique par :

- la démarche de renouvellement des écrans numériques interactifs, pour laquelle la mise au point et la négociation du marché n'ont pu aboutir qu'à l'automne ;
- les travaux d'aménagement du Parc du Moulin, dont les dépenses ne sont pas intégralement soldées ;
- les travaux de réfection du réseau enterré de chauffage de Jean Jaurès, qui sont décalés sur début 2026, ont été plus importants que prévu du fait de la multiplicité des fuites sur les réseaux enterrés ;
- la poursuite du déploiement de la gestion technique centralisée qui n'a pu être menée dans le temps de l'exercice budgétaire.

En ce qui concerne les immobilisations en cours sur les travaux.

Le budget primitif avait programmé 1 970 000 € de dépenses et 1 216 000 € de travaux ont été réalisés. La plupart des investissements envisagés ont été réalisés, enclenchés. La différence entre les crédits budgétés et ceux réalisés s'explique par :

- une provision de réserve pour mener des travaux non prévus ;
- le raccordement au réseau de chaleur du Conservatoire et de la Maison des Sociétés ;
- la réfection complète de la piste d'athlétisme à la suite des inondations d'octobre 2024, dans la mesure où sa remise en état à la suite de l'événement était satisfaisante.

Les subventions d'équipement qui ont été versées.

Le budget prévisionnel 2026 avait programmé environ 111 000 €. La dépense s'élève ainsi pour 2025 à 17 000 €. La différence s'explique par le fait que la commune n'a eu aucune sollicitation pour l'aide d'une part, et que si des dossiers de subventions ont été accordés à hauteur de 36 000 € pour une copropriété rue Renée Peillon et 45 000 € pour une copropriété rue Edouard Idoux, les demandes de versement des subventions n'ont pas été sollicitées en 2025.

Le tableau qui vous a été remis concernant les autorisations pluriannuelles d'investissement, AP/CP, présente les différentes autorisations de programme et les crédits de paiement au titre de l'année 2025, et prend en compte les révisions effectuées en cours d'année.

Pour terminer, l'annexe verte qui devient obligatoire. Le CFU doit comporter une annexe dite verte, avec un pacte du budget pour la transition écologique, afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissements réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et ainsi de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national. L'analyse budgétaire à effectuer doit porter sur six axes :

- Premier, atténuation du changement climatique ;
- Deuxième, adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

- Troisième, gestion des ressources en eau ;
- Quatrième, la transition vers une économie circulaire, la gestion des déchets, la prévention des risques technologiques ;
- Cinquième, la prévention et le contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Sixième, la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour l'exercice 2024, seul le premier axe devait être analysé. À compter de l'exercice 2025, l'analyse doit porter sur les axes 1 et 6, puis en 2027, ce sont les six axes qui devront être analysés. La commune a fait le choix d'analyser les six axes dès 2025, soit plus de 1 000 lignes qui ont été analysées afin de trouver un équilibre entre exhaustivité et faisabilité. La Ville a choisi d'évaluer les lignes budgétaires selon les trois cotations : favorable, neutre, défavorable.

Afin de rendre cette annexe verte plus concrète, le choix a été fait de faire un focus sur les principaux projets qui apparaissent dans ce budget vert 2025.

Pour les axes 1 et 6.

Le premier axe, atténuation du changement climatique, a porté sur :

- la rénovation du centre commercial des Vernes ;
- l'extension de l'école Henri-Wallon ;
- la rénovation de la crèche ;
- le raccordement au réseau de chaleur.

L'axe n° 6 a porté sur le parc du Moulin.

En effet, les cinq projets que je viens de citer représentent 87 % du budget, répertorié dans les six axes analysés, soit 6 450 000 €. Ils correspondent au projet emblématique du mandat.

Un autre focus est également fait sur les 1 % qui sont cotés comme défavorables. Il est donc important de souligner qu'il s'agit de dépenses où nous n'avons pas d'alternatives favorables ou en remplacement de matériel existant. Il s'agit :

- de deux convecteurs électriques. Ces derniers sont amenés à être utilisés en cas de panne du système de chauffage usuel ;
- de trois climatiseurs remplaçant la climatisation existante, dont un détruit lors d'un incendie ;
- ainsi qu'un véhicule thermique avec la nacelle, qui n'a pas d'alternative électrique.

Voilà, mes chers collègues. J'ai été peut-être un petit peu long. La présentation de ce premier rapport du compte financier unique qui sera obligatoire dès le premier semestre 2027 au titre des comptes 2026 pour toutes les communes.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers le service des finances, la direction générale, ainsi que l'ensemble des directeurs de pôles et de services qui ont participé à l'élaboration de ce document qui vous a été présenté.

Merci à vous.

M. LE MAIRE. – Merci, M. JOUVE, pour tout ce travail. Je vous laisse maintenant mener les débats.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal

M. Robert JOUVE. – M. CHABRIER.

M. Jérôme CHABRIER. – M. le Maire, M. le Premier Adjoint, chers collègues, ainsi que chers concitoyens et chères concitoyennes de Givors.



Merci pour cette présentation, qui est très technique, qui fait que beaucoup pensent que ces informations sont difficilement compréhensibles et ne s'y intéressent pas. En fait, c'est vraiment le nerf de la guerre.

Aujourd'hui, ce que vous nous présentez, c'est un excédent de 6 millions d'euros. 3 millions d'euros en fonctionnement qui n'ont pas été utilisés, 3 millions d'euros en investissement, que ce soit sous forme d'excédents, que ce soit sous forme de report ou que ce soit sous forme d'un AP/CP.

Alors, en fait, ce qui est paradoxal, c'est que quand nous présentons le budget primitif, nous sommes toujours très alarmistes quand on prépare le budget. On nous dit toujours qu'il va y avoir une augmentation de 40 % des frais de cantine, qu'il va y avoir une augmentation de 30 %, des frais de fluide, qu'il va y avoir des dépenses que l'on n'a pas prévues, et en fait, on se rend compte qu'à la fin de l'année, il y a 3 millions d'euros qui n'ont pas été consommés.

Alors, certes, dans votre présentation, vous avez présenté que les nombreux investissements qui pouvaient être réalisés avaient des effets, et avaient des effets positifs sur ces consommations en fonctionnement.

Donc, ce que j'ai envie de dire, c'est : « Accélérons les investissements, accélérons le développement de la Ville de Givors, et nous allons nous y retrouver en fonctionnement. » Parce qu'aujourd'hui, avoir un excédent de ce montant-là n'est pas un signe de bonne santé, c'est le signe que les Givordines et Givordins auraient pu payer moins d'impôts. C'est le signe que les besoins que l'on a déclarés n'étaient pas réalistes. Mais c'est surtout le signe que l'on n'a pas la capacité à faire les choses, et que, les choses, on les reporte parce que l'on n'a pas pu les réaliser.

Alors, avoir des excédents, reporter les montants, c'est bien quand nous avons une dette et quand nous avons un passif à rembourser, mais quand nous n'avons pas de dettes, il faut consommer à l'instant t parce que l'argent perd de la valeur. L'argent que l'on a eu aujourd'hui et que l'on va dépenser dans 3 ans aura perdu de la valeur. Les emprunts que nous n'avons pas faits en 2020 ou 2021, quand les taux étaient à 1 ou 2 %, sont aujourd'hui à 4 %.

En fait, M. JOUVE, vous nous présentez des choses très positives au niveau des investissements. Moi, ce que je vous dis, c'est : « Faisons plus d'investissements, accélérons les investissements, parce que Givors en a besoin ».

Merci.

M. Robert JOUVE. – M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie, M. JOUVE. Effectivement, je rejoins M. CHABRIER. Nous n'allons pas reprendre point par point ni compter le nombre de stylos que vous avez achetés pour vous dire bravo. Vous avez fait le job, effectivement, vous tenez la mairie, c'est le minimum. Quand nous avons une maison, je vous l'ai dit la dernière fois, on l'entretient.

Je ne vois pas le mal de partout, je vois en fait, tout simplement, le bien de partout. Nous avons une commune qui n'est pas endettée, nous avons un excédent budgétaire cumulé entre l'investissement de 2 030 000 €, et un fonctionnement en excédentaire de 4 100 000, qui nous fait un total cumulé de 6 159 188 €. Donc, quand on dit aux Givordins, à la Ville de Givors : « Ça va mal, nous n'avons pas les budgets pour les associations, nous n'avons pas les budgets pour la police municipale, nous ne pouvons pas vous augmenter, et nous avons les gars qui partent ailleurs... » Il y a un moment où il faudrait vous poser des questions.

Ce que je voulais dans mon programme, c'était de créer un choc d'attractivité. Si vous continuez comme cela, le choc d'attractivité pour la Ville ne sera pas au rendez-vous. Donc, à un moment, posez-vous les bonnes questions.

Comme le disait M. CHABRIER, ne pas régler les problèmes d'investissement pour nos entreprises, pour nos commerces, pour nos associations, c'est scandaleux. Aujourd'hui, la Ville doit être précurseur. On paye des impôts, très, très chers à Givors, même si vous n'êtes pas d'accord. Juste



le fait de l'inflation plus importante, vous l'avez dit vous-même, +1,1 %, vous auriez pu baisser les impôts avec un tel excédent, vous ne le faites pas.

En fait, il y a un moment où il faut se poser les bonnes questions en disant : « Là, j'entretiens couramment la mairie », et c'est votre job, mais quand nous voyons l'état du cimetière, mettez-vous à la place des Givordins qui nous écoutent et qui vont au cimetière où une tombe sur deux est bancal, où on ne peut pas rentrer parce qu'il y a trop d'herbe, et vous dites : « Oui, mais c'est à la Métropole de Lyon de l'entretenir. » Non, c'est à vous de le faire. Nous avons des excédents budgétaires significatifs, donc ce n'est pas le passage d'un paysagiste qui va vous coûter x centaines d'euros, voire, allez, quelques milliers, pour remettre cela d'aplomb. Faites-le, s'il vous plaît, par, comme on dit, respect pour nos défunts.

Vous voyez ? C'est un exemple, mais quand on voit que l'on ne peut pas avoir de caméras sur la Ville de Givors, où cela devient le Far West, où il y a des rodéos tous les jours, et vous nous dites : « Non, mais on attend la fibre », mais la fibre, elle est là, il y a longtemps qu'elle est là. Quand je vais à la Foire de Givors et que la rue Salengro n'est même pas sonorisée, parce qu'il n'y a pas de sonorisation, il y a les fils de tirés, j'étais présent avec des commerçants, je le sais bien.

Alors, je ne suis pas comme votre élu qui dit que non, il n'y avait qu'un ou deux commerces avant que vous n'arriviez, non, il y en avait, et il y avait même des haut-parleurs à la tête des poteaux, il faut les brancher, il faut en acheter.

Alors, les haut-parleurs, c'est peut-être 2 000 €, mais quand vous faites la foire un petit peu de musique pour ceux qui sont à l'extrême de la rue Salengro qui ne sont pas sur la place, c'est important pour les Givordins de bien vivre, de créer un peu d'attractivité, mais en faisant cela, vous n'en créez pas.

Je fais un focus et je terminerai par-là, parce que franchement, ça m'énerve. Quand on voit le niveau de qualité que l'on apporte à nos Givordins, ils sont sympas les Givordins avec vous, franchement. Vraiment, quand on entend cet excès de budget, mais j'aurai un problème à Givors, et vous savez que je me débrouille en général souvent, mais j'irai voir M. le Maire, je dirai : « Attendez, il y a un problème là, avec l'argent que vous avez ».

Et sur le beau focus, et je vous rejoins sur l'axe 6, vous avez mis une belle photo avec les véhicules brûlés, vous n'en avez pas parlé. Il y a un moment, même si nous avons beaucoup d'argent, le maire avait porté plainte contre les dénommés. Cet argent, à un moment, il faut le récupérer concernant les deux voitures qui ont brûlé. Qu'est-ce qu'il en est ? On n'en sait toujours rien. Cela fait 2-3 ans que cela dure. Voilà, je suis énervé, je suis désolé. Je vous remercie.

M. Robert JOUVE. – Je vais commencer à répondre par rapport à tout ce que j'ai entendu. Je vais peut-être en oublier, mais bon. Si j'ai bien compris, M. CHABRIER, vous souhaiteriez que nous endettions la Ville ? Vous aviez dit que nous aurions dû emprunter à 1 % et, etc., ou à 2 % il y a quelque temps de cela.

Attendez, laissez-moi parler, s'il vous plaît, je vous ai écouté.

J'ai compris que vous aviez envie que l'on endette la Ville, que l'on aurait dû endetter la Ville. Mais, justement, c'est parce que l'on a eu une bonne gestion que l'on n'a pas endetté la Ville, et je pense que les Givordins l'entendent aussi cela. C'est-à-dire que l'on n'a pas recouru à l'emprunt jusqu'à aujourd'hui. Je ne dis pas que l'on n'en fera jamais, parce qu'il est possible qu'à l'avenir nous en ayons besoin, je ne dis pas le contraire. Mais pour l'instant, à chaque fois que nous avons été limités, mais on pensait qu'on allait le faire, mais par la bonne gestion que l'on a eue, eh bien, nous avons évité, justement, d'endetter la Ville et de recourir à l'emprunt.

En ce qui concerne les impôts des Givordins. Nous n'avons pas augmenté une seule fois les taux d'imposition depuis que nous sommes arrivés à la municipalité. Donc, je veux bien que l'on me dise que les impôts à Givors sont élevés, je ne suis pas tout à fait de votre avis, j'entends ça, mais il y a beaucoup, beaucoup de communes environnantes qui, depuis 6 ou 7 ans, ont augmenté à plusieurs



reprises leur taxe foncière, notamment parce que c'est le principal impôt perçu par la Ville, qui ont augmenté leur taxe foncière alors que nous, nous ne l'avons pas fait, les Givordins n'ont pas eu d'augmentation d'impôt qui est due à la gestion municipale.

Après, je vais revenir sur l'état du cimetière, dont a parlé M. RIVA. Je dis que les tombes ne nous appartiennent pas, M. RIVA. Les allées nous appartiennent, mais pas les tombes. Vous avez dit : « Il y a des tombes qui sont en mauvais état et qui tombent. » Je suis désolé, mais elles ne sont pas la propriété de la Ville. Nous ne pouvons pas intervenir sur une, j'allais dire, c'est une propriété privée, une concession privée. Donc, nous ne pouvons pas intervenir sur une concession qui est privée.

Alors, il y en a qui se délabrent, mais elles ne nous appartiennent pas. Si les familles ne font pas les réparations des concessions, ce n'est pas la Ville qui peut le faire. Sauf à engager une reprise de concession, mais vous savez que c'est très long. Nous avons commencé à le faire, mais cela prend des années et des années.

Je pense que l'on pourra s'améliorer sur ces tombes, elles ne sont pas très belles visuellement, mais bon. Le cimetière est aussi entretenu, les allées ne sont pas couvertes d'herbes, ce n'est pas vrai. J'y vais aussi de temps en temps, puisque j'y ai de la famille et le cimetière de Givors n'est pas plus encombré ou mal entretenu que d'autres cimetières.

Vous avez dit qu'il n'y avait pas de caméras à Givors. Les bras m'en tombent parce que l'on vient, depuis quelques années, d'en installer, alors, je n'ai pas le nombre en tête, je ne sais pas si nous pouvons le donner ? Combien ?

Intervention hors micro

M. Robert JOUVE. – Nous venons d'installer 220 caméras sur la Ville de Givors et vous dites qu'il n'y a pas de caméras à Givors, mais nous avons un centre de supervision qui est au top, sur lequel vient s'appuyer le commissariat de Givors quand ils en ont besoin et qui est vraiment au top. Donc, ne dites pas qu'il n'y a pas de caméras. Vous êtes en train de dire aux Givordins qu'il n'y a pas de caméras à Givors, il y en a 220 aujourd'hui, et nous allons investir encore un petit peu pour en apporter encore des nouvelles à certains endroits qui n'en sont pas équipés sur la Ville notamment sur certains quartiers.

La sonorisation de la foire. Alors, j'ai entendu la sonorisation de la foire. J'étais à la foire et je suis désolé, elle était sonorisée. Alors, sonorisée par de l'animation déjà, parce que la philharmonique de Givors est intervenue sur la foire, du début de la rue jusqu'à la fin de la rue, pendant toute la matinée. L'après-midi, il y a eu d'autres animations sonores, j'allais dire avec des gens, et puis, en plus, il y a des haut-parleurs, il y avait même des haut-parleurs portatifs quand on en a besoin, dont on se sert pour faire des animations ponctuelles à certains endroits. A la foire, la sonorisation est existante, elle y est, et je ne vois pas ce que l'on pourrait rajouter à cela.

Vous parlez du véhicule brûlé sur la photo. Je l'ai dit dans mon rapport, ou alors vous ne m'aviez pas entendu, j'ai dit que c'était pour remplacer un climatiseur qui avait brûlé. Je vous ai fait l'état de ce qui était, et je ne peux pas vous dire plus. Alors, on aurait peut-être pas dû mettre cette photo ? Mais quoique cela vous ait permis d'intervenir, c'est plutôt pas mal pour vous.

Voilà, je pense avoir répondu à peu près à l'ensemble des questions

M. CHABRIER, sur les investissements sur la Ville. Si j'ai bien compris, nous n'aurions pas assez investi. Je vais vous donner un chiffre, M. CHABRIER, le total des investissements qui ont été faits depuis que nous sommes élus à la mairie de Givors, de 47 680 000 €. C'est un chiffre qui n'a jamais été atteint sur une période comme celle-ci dans toute l'histoire de Givors. Donc, ne dites pas que l'on n'a pas fait d'investissements. Nous avons fait des investissements, à très forte dose, j'allais dire, et nous ne pouvons pas nous reprocher cela.

Après, qu'il y ait des décalages d'une année à l'autre, je vous ai expliqué aussi pourquoi à certains moments nous avons des décalages, qui créent des reports parce que nous avons des subventions

qui n'ont pas été perçues, etc., ou des travaux qui ne sont pas terminés, que l'on finit de payer alors qu'ils ont été enclenchés en 2025.

Tout ceci explique cela, mais c'est tout. Je peux vous assurer que l'on est très attentifs à la gestion de la Ville et que je ne pense pas que qui que ce soit puisse nous dire que l'on n'a pas été attentif à l'argent des Givordins, au contraire. Depuis que j'y suis, je peux vous garantir que j'y fais très attention et vous savez ? J'ai des origines auvergnates, donc les Givordins ne vont pas m'accuser d'avoir dépensé leur argent. Voilà, je vais vous le dire comme cela.

Je vais vous proposer de passer au vote. Vous voulez la parole ? Allez-y.

M. Jérôme CHABRIER– Merci. Cela confirme qu'il faudrait que l'on puisse avoir une commission des finances et que l'on puisse évoquer ces points techniques en tête-à-tête et pas le faire ici en commission parce que chacun va camper sur ses positions et défendre son morceau, mais cela nécessiterait que l'on puisse discuter de ces sujets dans une commission spécifique, comme nous l'avions demandé, parce que ce sont des points très, très importants.

Sur l'investissement. 7 millions par an, ce n'est pas exceptionnel pour des communes de notre strate. Ce n'est pas exceptionnel, cela pourrait être plus. Avec un taux de réalisation qui n'est pas forcément très, très important, et je vous le dis très clairement, il y a des communes qui réalisent des investissements bien supérieurs. Cela me paraît important, surtout que les Givordins en ont besoin.

Ma réponse, ma vraie réponse, M. JOUVE, ce n'est pas comment on a fait, qu'est-ce qu'on a fait, ce qui a été fait a été fait, mais c'est qu'il y a beaucoup de besoins sur cette commune et nous avons les moyens, nous avons la capacité de faire plus. Alors, faisons plus. Quand nous avons 6 millions d'euros qui ne sont pas consommés, c'est que l'on peut faire plus. Si nous n'avons pas les moyens de faire plus, il faut se donner les moyens de le faire. C'est cela notre réponse, nous avons les moyens de faire plus.

M. Robert JOUVE. – Les 6 millions, M. CHABRIER, ne vous inquiétez pas, ils vont être consommés.

M. Foued RAHMOUNI.

M. Foued RAHMOUNI. – Merci, M. le Premier Adjoint. Bonsoir à toutes et à tous. Je ne vais pas être très, très long. Peut-être réagir quand même à deux, trois des propos qui ont été tenus par M. RIVA et par M. CHABRIER.

Peut-être pour réagir à ce que vous venez de dire, M. CHABRIER, quoi de mieux que de pouvoir nous dire ce sur quoi nous pourrions travailler ensemble ici même au sein de l'ensemble du Conseil municipal. Je ne comprends pas, spécialement, quelle plus-value pourra apporter une réunion à huis clos alors que là, pour le coup, nous donnons la possibilité, par le biais du Conseil municipal aussi, de pouvoir publiquement aussi faire la démonstration que l'on est là pour l'intérêt supérieur des Givordines et des Givordins.

Ensuite, vous avez décidé de vous focaliser sur la question de ce que l'on appellerait les excédents. Cela a été très justement rappelé par M. le Premier Adjoint, cet argent-là, ce n'est pas parce qu'il n'est pas, entre guillemets, « dépensé » cette année-là qu'il va s'évaporer, qu'il va disparaître et que la Ville ne pourra plus jamais en bénéficier. Sans rentrer dans chacun des détails techniques, il y a un certain nombre d'opérations qui peuvent prendre un certain temps. Cela a été aussi rappelé lors de la présentation de M. JOUVE.

Que l'on a au sein aussi un certain nombre de recettes qui nous sont versées dans des délais qui, malheureusement, ne nous permettent pas parfois de pouvoir tenir ce sur quoi on s'engage, lorsqu'on présente notamment le budget primitif. Mais notre objectif, et cela a été rappelé à de nombreuses reprises par notre premier adjoint, c'est de faire en sorte d'avoir une gestion responsable qui n'altère pas l'avenir, et la préparation nécessaire aussi de notre ville aux différents enjeux.

On évoquait la question de la tranquillité, de la sécurité, la question du bâti public, bien évidemment la question du dérèglement climatique, bien évidemment la question du développement économique, la question de la culture, et j'en passe.

Enfin, et je réagis pour le coup plutôt à l'intervention de M. RIVA. Cela a été dit sur la question de la tranquillité et de la sécurité, nous avons toujours été très sereins sur ce que l'on a décidé de faire avec l'équipe municipale depuis 2020. Les résultats sont là, quoi que l'on en pense. Vous dire que tout est parfait, là encore, cela n'a jamais été notre positionnement. Nous avons toujours été aussi dans un discours de vérité vis-à-vis des Givordines et des Givordins, sans exclusive, quel que soit le sujet.

C'est pour cette raison qu'en lien avec l'ensemble de l'équipe municipale et de M. GUÉNON, notamment sur cette question de la tranquillité et de la sécurité, des investissements, des efforts vont continuer à être faits pour permettre à ce que la situation continue de s'améliorer.

Enfin, je ne peux pas m'empêcher, du fait de ma délégation à la vie associative aussi, de réagir au fait que lorsque vous vous êtes permis de dire, vous m'excuserez mais ce n'est pas mon intention, que nous n'étions pas suffisamment aux côtés du tissu associatif givordin. Bien au contraire, avec la mise à disposition des locaux, l'accompagnement technique proposé par les services municipaux, par le biais aussi des subventions municipales, nous avons la chance d'avoir un tissu associatif extrêmement dynamique.

Cela est également dû à une volonté politique extrêmement forte que nous allons maintenir et c'est ce sur quoi j'aurais aimé vous entendre, chacun d'entre vous aussi. En revanche, il faut évoquer d'autres collectivités territoriales. Je ne vais pas évoquer la question de la Métropole, on attend de voir quelles seront les orientations de la nouvelle majorité municipale, mais je pense à la question de la Région, qui a fait l'objet de plusieurs échanges au sein de ce Conseil municipal. Nous avons bien remarqué qu'ils n'étaient pas des plus enthousiastes lorsqu'il s'agissait aussi de soutenir les projets portés par la Ville de Givors. Certains, ici même, et je pense notamment à vous, M. CHABRIER, se targuent de relations dites privilégiées avec l'exécutif régional : nous espérons très vivement que vous pourrez mettre cette relation-là à contribution, et nous permettre d'enfin avoir les investissements que la Ville de Givors mérite. Je pense notamment au lycée Aragon-Picasso pour lequel un projet d'internat de quasiment 20 millions d'euros devait se faire, avait été voté en Commission permanente par la Région, mais qui a été bloqué d'une certaine manière par le fait du prince. Je ne veux pas être plus long.

En tous les cas, merci, M. le Premier Adjoint, pour cette présentation extrêmement précise et pédagogique, et merci aussi, en effet, aux services, pour le travail constant qu'ils font au service des Givordines et des Givordins. Je vous remercie.

M. Robert JOUVE. – Merci. Nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des votes contre ? 3 votes contre du groupe Givors Fièvre.

Y a-t-il des abstentions ?

Ne prend pas part au vote ? 6. C'est adopté.

Voilà, nous pouvons rappeler M. le Maire.

Le rapport est voté à la majorité

N° 3

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 SUR L'EXERCICE 2026

M. LE MAIRE. – C'est encore vous, M. JOUVE, vous n'avez pas assez parlé. Là, nous allons affecter les résultats 2025 sur l'exercice 2026. M. JOUVE.

M. Robert JOUVE. – Donc, je reprends la parole, mais je serai moins long que la dernière fois.



L'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026. Pour l'année 2025, la section de fonctionnement dégage, comme je vous l'ai présentée lors du compte financier unique, un résultat excédentaire de 4 128 000 €, et la section d'investissement un résultat positif de 654 000 €.

Je vous propose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour 233 779,88 € aux comptes de recettes, excédent de fonctionnements reportés, et pour 3 894 411,11 €, au compte de recettes, excédent de fonctionnements capitalisé.

Le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de 654 317,11 € doit, quant à lui, être reporté au compte de recettes, solde d'exécution positive d'investissement reporté.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Alors, j'ai toute la ligne du fond : Mme BOTELLA, Mme BRAHMI, M. CHABRIER, M. JIMENEZ, M. KADDOUR, Mme NEMRI, M. HUGON, Mme JOLY et M. RIVA. Très bien, c'est voté.

Le rapport est voté à l'unanimité

N° 4

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

M. LE MAIRE. – Projet de délibération n° 4. Vous gardez la main aussi, M. JOUVE, avec le budget supplémentaire 2026.

M. Robert JOUVE. – Exactement, merci. Le budget supplémentaire 2026. En début d'année, avant les élections, nous avons voté le budget 2026. Ce budget n'était que partiel, car il laissait la possibilité à une éventuelle nouvelle majorité de mettre en place ses propositions.

Ce budget supplémentaire va permettre à notre majorité d'inscrire dans le budget 2026 les différentes propositions que nous avons présentées à la population dans le cadre de la campagne. Il fait donc l'objet de différents mouvements afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2025 :

- les restes à réaliser ;
- les ajustements de crédits budgétaires ;
- les révisions des AP/CP ;
- les nouvelles dépenses d'investissement ;
- ainsi que divers ajustements comptables.

En ce qui concerne les charges à caractère général. Je vous les ai déjà évoquées lors de la présentation du CFU, c'est identique, donc je ne le répéterai pas.

Pour les charges de personnel. L'augmentation du SMIC de 2,4 % au 1^{er} juin est prise en compte, ainsi que :

- la requalification d'un arrêt maladie ;
- le rattrapage de déclaration du fonds de compensation du supplément familial des années 2020 et 2021 ;
- ainsi qu'une régularisation d'imputation comptable.

Pour les charges de gestion courante. Les crédits inscrits au budget prévisionnel sont réduits, afin de prendre en compte :

- la reprise de l'excédent de fonctionnements du CCAS ;
- l'augmentation de l'enveloppe globale dédiée aux élus en raison d'une modification législative ;



- la fourniture d'un kit de rentrée scolaire au CP ;
- le règlement d'une facture suite aux inondations de 2024.
- Pour les recettes réelles de fonctionnement. Elles sont augmentées, pour inscrire le produit du FCTVA.
- Ajuster les recettes issues de la fiscalité locale.
- Ainsi que le montant de la dotation de fonctionnement.

L'affectation du résultat est intégrée, comme annoncé, à hauteur de 233 779,88 €.

Concernant la section d'investissement. Les principaux crédits d'études sont relatifs aux nouveaux projets :

- assistance à maître d'ouvrage pour le projet de rénovation de l'école Jean-Jaurès ;
- différentes maîtrises pour l'aire de jeux du parc Normandie-Niemen ;
- la création d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du CTM ;
- les travaux de surtoiture pour les écoles Gabriel Péri et Paul Langevin ;
- une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la salle Roger Godin ;
- une étude de faisabilité pour la transformation de la salle Roger Tissot.

Pour les immobilisations corporelles. Les principaux crédits supplémentaires, pour citer les plus importants, sont prévus :

- la rénovation de la MJC, suite aux inondations ;
- la réfection en LED de l'éclairage du terrain d'honneur du rugby ;
- les travaux sur de la surtoiture des écoles Gabriel Péri et Langevin ;
- une enveloppe pour améliorer les installations techniques de chauffage de la commune, en lien avec le contrat d'exploitation maintenance Hervé Thermique ;
- des travaux au gymnase Jacques Anquetil, pour installer un échangeur alimenté par le réseau de chaleur ;
- l'acquisition de véhicules ;
- la poursuite du développement d'infrastructures de vidéoprotection sur le territoire, pour M. RIVA ;
- la poursuite de travaux de rénovation de rez-de-chaussée commerciaux sur la rue Salengro ;
- des travaux de mise aux normes réglementaires à l'école maternelle Joliot-Curie ;
- l'acquisition de divers mobiliers, notamment l'achat de LED et un second automate de prêt pour la médiathèque ;
- des chariots, des tables, une tondeuse, des brasseurs d'air pour les écoles ;
- des illuminations et des supports de communication, etc.

De plus, nous avons prévu une enveloppe de réserve de 1 368 000 € pour les travaux au titre de la PPI à venir.

Pour les immobilisations en cours. Pour 2026, il est prévu des crédits principalement pour :

- les travaux de l'Aire de jeux Normandie-Niemen, pour 509 000 €
- les travaux de la centrale photovoltaïque du CTM à 500 000 € ;



- la restauration d'un tableau de l'église Saint-Nicolas « L'adoration des bergers » d'Henri HOUYEZ, pour 75 000 € ;
- une éventuelle acquisition foncière auprès de Nexity pour un élargissement de la rue du Docteur Roux à proximité du chemin de Gizard, pour 10 000 € ;

Une enveloppe de réserve est également identifiée à hauteur de 2,31 millions d'euros au titre de la PPI à venir.

Les subventions d'équipement versées :

- le montant de la subvention visant le soutien à la rénovation énergétique des copropriétés privées est ajusté à son coût réel, donc nous diminuons de 5 000 € ;
- les opérations gérées en AP/CP, pour 810 000 €.

Des crédits complémentaires sont prévus pour tenir compte de l'ajustement des AP/CP, concernant le centre commercial des Vernes et de l'espace associatif de Bans/Maison du Vélo.

En recettes réelles d'investissement, elles sont augmentées de 3 906 522 €, afin d'intégrer l'excédent de fonctionnements capitalisé, des subventions supplémentaires dont la commune a reçu une notification.

L'excédent des restes à réaliser est également intégré pour un montant de 1 376 000 €.

Au regard de tous ces éléments, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire du budget primitif pour l'exercice 2026.

M. LE MAIRE. – Merci, M. CHABRIER.

M. Jérôme CHABRIER. – Merci, M. le Maire, M. le Premier Adjoint, chères Givordines et chers Givordins. Ce budget supplémentaire suscite chez nous un certain nombre d'interrogations.

D'abord sur le chapitre 12, nous n'allons pas alourdir les choses et détailler tous les points, mais il ne faut pas faire croire aux Givordins que le SMIC a une incidence sur le salaire des agents, cela ne concerne que les plus bas salaires. Ce sont deux choses complètement différentes. Le SMIC a une revalorisation, et le point d'indice n'est pas forcément revalorisé en fonction du SMIC, sauf pour les indices en dessous de la valeur du SMIC. Donc, cela n'a pas une incidence phénoménale.

M. LE MAIRE. – 70 000 € pour cette année. Cela a une incidence budgétaire.

M. Jérôme CHABRIER. – Oui, mais sur 17 millions.

M. LE MAIRE. – Cela a une incidence. Vous ne pouvez pas dire que 70 000 € n'ont pas d'incidence.

M. Jérôme CHABRIER. – Il ne faut pas faire croire aux Givordins...

M. LE MAIRE. – M. CHABRIER, je vais vous laisser parler, mais, s'il vous plaît, dans vos interventions, arrêtez d'insinuer que nous cachons des choses. Nous avons été, et je salue le travail de Robert JOUVE, dans la transparence. On vous met tout sur la table, mais j'aurai l'occasion de répondre.

Donc, de grâce, arrêtez vos manipulations dans les propos que vous tenez si vous voulez que l'on puisse débattre tranquillement sur le budget. J'ai un problème, j'ai le sentiment que vous avez un problème avec les chiffres, que vous ne maîtrisez pas, que vous racontez des choses que vous ne maîtrisez pas.

M. Jérôme CHABRIER. – Bien sûr.

M. LE MAIRE. – 70 000 €, oui, c'est une somme. Il ne s'agit pas de la comparer à 17 millions d'euros, de la comparer au budget, mais c'est une somme, on ne va pas dire que ce n'est pas beaucoup. Nous savons très bien que c'est le rôle de l'opposition. Si elle est constructive, il n'y a pas de souci, nous allons construire ensemble, mais, si vous ne voulez pas construire avec nous, il n'y a pas de

souci non plus. On vous répondra sur tous les points. On sait très bien que la posture, c'est de dire : « Faites plus de dépenses, faites de la dette » : et ensuite ? Quand nous aurons une dette, vous nous demanderez : « Et pourquoi vous avez fait de la dette ? » On connaît très bien la posture, elle est facile, elle est très facile.

Ensuite, quand vous ne maîtrisez pas la construction budgétaire d'une ville, de grâce, arrêtez de monter sur vos grands chevaux et de dire qu'il ne faut pas d'excédent. Pour faire un budget, pour faire de l'investissement, il faut de l'excédent. Aller dire que l'on a trop de trésorerie, c'est une bêtise comptable. Donc, s'il vous plaît, arrêtez de dire que l'on fait ci, on fait ça, on ne fait pas ci, on ne fait pas ça.

Ensuite, pour la question de la commission des Finances, nous devons revoir le règlement intérieur ensemble, ce qui est prévu entre les différents groupes et la majorité, et on établira les règles pour coconstruire ensemble, dans un dialogue, mais, s'il vous plaît, arrêtez de raconter des salades dans cette instance.

Alors, continuez.

M. Jérôme CHABRIER. – Alors, M. le Maire, pour quelqu'un qui ne devait pas intervenir sur le CFU, je pense que cela a été réussi.

M. LE MAIRE. – Le débat est passé.

M. Jérôme CHABRIER. – Quant à mes compétences, M. le Maire, vous avez le droit de penser ce que vous voulez et de dire ce que vous voulez, mais moi, pour l'instant, je ne me suis pas permis de parler de vos compétences, je ne me suis jamais permis d'en parler, pour l'instant. Alors, s'il vous plaît, les compétences, cela se juge à d'autres endroits que dans une commission et un petit peu de respect pour les gens de l'opposition.

Vous y avez été et j'ai pas mal regardé vos interventions, croyez-moi, il y en a un paquet, elles n'étaient pas loin d'être pires que ce que l'on est en train de faire.

M. LE MAIRE. – Continuez à les regarder comme ça, elles vont vous apprendre à vous positionner dans un conseil municipal.

M. Jérôme CHABRIER. – Merci, M. le Maire, j'ai beaucoup appris, tout comme vous, vous avez beaucoup appris des anciennes majorités, c'est comme cela que l'on se construit, merci, M. le Maire, mais je ne crois pas que ce soit le but de cette instance.

M. LE MAIRE. – Eh bien, continuez à me regarder.

M. Jérôme CHABRIER. – Maintenant, je vais vous dire quelque chose. Nous sommes ici dans le cadre de l'opposition et nous avons le droit de dire les choses, de dire que le SMIC n'a pas d'incidence sur la revalorisation indiciaire, c'est une vérité.

M. LE MAIRE. – On ne l'a pas dit. Pourquoi vous dites que cela n'a rien à voir ?

M. Jérôme CHABRIER. – Parce que cela n'a rien à voir, c'est une vérité et ça ennue le monde, et je n'ai pas envie d'ennuyer tout le monde.

Vous faites état d'erreurs administratives dans vos budgets supplémentaires concernant le chapitre 12, nous aurons l'occasion de vous solliciter pour vous demander de quoi il s'agit. Parce que l'on aimerait bien comprendre, juste comprendre, notamment sur des situations qui concernent 2020 et 2021, donc, qui concernent l'ancienne majorité, oui, mais là, l'ancienne majorité, c'était la vôtre. On ne peut pas encore faire reporter la faute.

Mais le plus important, ce qui me touche le plus, c'est bien sûr sur la partie de l'investissement. Parce que, ce que je constate, c'est que, malgré des investissements annoncés, vous nous annoncez quand même aujourd'hui 3 millions d'enveloppes de réserve, c'est-à-dire 3 millions d'enveloppes sur la PPI, dont on ne sait pas tout de suite ce que l'on va en faire. C'est 3 millions dont on va décider



ce que l'on va en faire. Autant dire qu'à la fin de l'année, ils seront certainement reportés, parce que je ne vois pas comment, en étant au mois de juin, nous allons pouvoir monter des projets, faire des études, dépenser cet argent.

Cela veut dire qu'aujourd'hui, alors que vous étiez dans la majorité, vous êtes arrivé à gagner la mairie sans avoir aujourd'hui des projets à enclencher sur 2026. Moi, cela m'étonne fortement. Je pense que les Givordins seront très intéressés par cette intervention et demanderont aussi à comprendre.

Voilà, c'est tout, et nous verrons à la fin de l'année si nous avons une réalisation totale du budget d'investissement ou si nous avons énormément de report. Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE. – M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Merci. Je vais essayer de parler parce que là, on se croirait au parlement avec vos collègues de LFI, c'est juste inaudible pour ceux qui nous écoutent, et c'est très désagréable pour nous.

M. LE MAIRE. – C'est surtout incompréhensible.

M. Fabrice RIVA. – Et c'est reparti. En fait, on aimerait juste que vous ne nous coupiez pas la parole, M. le Maire, c'est juste une question d'éducation.

M. LE MAIRE. – Ma mère m'a très bien éduqué. Je ne sais pas si la vôtre l'a fait autant, aussi bien que la mienne.

M. Fabrice RIVA. – Ça, c'est bien dit, bravo, j'applaudis.

M. LE MAIRE. – Merci.

M. Fabrice RIVA. – Je vous dis LFI, franchement.

M. LE MAIRE. – Si vous voulez, taxez-moi de LFI, taxez-moi de PS, taxez-moi de LR, taxez-moi de tout ce que vous voulez.

M. Fabrice RIVA. – D'accord, du scarabée ou du scorpion ? Et ma mère, qu'est-ce qu'elle vous a fait ?

M. LE MAIRE. – Allez, continuez.

M. Fabrice RIVA. – Elle travaille au Secours populaire à Givors, elle aide nos concitoyens, laissez-la, où elle est ma mère, elle fait au mieux.

M. LE MAIRE. – C'est comme la mienne, c'est comme la mienne.

M. Fabrice RIVA. – D'accord, on est revenu à l'école, M. le Maire, niveau maternelle.

M. LE MAIRE. – Allez, continuez, s'il vous plaît.

M. Fabrice RIVA. – Nous allons rester sur notre rôle d'élus d'opposition. Vous voulez des conseils ? Je vous en donne. Aujourd'hui on n'achète plus une voiture à 40 000 €, je vais faire plaisir au monsieur qui est Auvergnat, vous pouvez la louer, et à la limite sur le budget, vous pouvez vous en acheter plusieurs. Nos forces de police municipale en ont besoin.

Concernant votre audace, concernant l'achat de caméras, puisque M. RAHMOUNI nous a dit : « On a des résultats à la hauteur de ce que l'on veut. » Mais en fait, quand nous allons investir, comme vous le prévoyez, 40 000 €, mais excusez-moi, c'est quoi 40 000 € ? Vous allez acheter quoi ? Une demi-caméra avec de l'IA ? Soyez réalistes.

Si aujourd'hui, vous voulez apporter de la sécurité à nos concitoyens, parce qu'encore une fois, c'est le rodéo. Je traverse Givors tous les jours, je n'ose même pas aller au restaurant parce que l'on a peur de se faire piller nos véhicules, parce qu'ils sont remplis d'outils. Il y a un moment, protégez les



Givordins. Cela vous choque ? Venez avec moi, je laisse mon véhicule et puis nous mettons une caméra et nous allons rigoler.

M. LE MAIRE. – M. RAHMOUNI, pour une courte prise de parole.

M. Foued RAHMOUNI. – Rapidement. Je ne sais pas, vous avez quand même un talent pour déformer les propos. Je n'ai jamais dit que nous étions contents de la situation d'un point de vue de sécurité et de tranquillité à Givors. Nous laisserons les Givordines et les Givordins juges de ce qui a pu être dit.

De fait, nous avons continué, notamment dans le cadre de nos 108 engagements pour le mandat à venir. Il y a une section qui développe la question de la tranquillité, de la sécurité, sur laquelle nous continuons à dire qu'il faut poursuivre non seulement les investissements, mais aussi continuer à renforcer les équipes. À un moment donné, nul n'est plus sourd que celui qui refuse d'entendre, M. RIVA.

Ensuite M. CHABRIER, mais M. le Maire l'a déjà évoqué, c'est pareil. À un moment donné, le respect. Il est pour la majorité, il est aussi pour l'opposition, si je peux me permettre. À un moment donné, faire croire que la Ville est assise sur une montagne de lingots d'or et qu'en fait, c'est juste au bon vouloir des élus et qu'en un claquement de doigts, nous pourrions absolument régler toutes les problématiques, cela ne nous paraît pas être les conditions d'un débat apaisé, sérieux, et surtout exigeant et à la hauteur de ce que méritent les Givordines et les Givordins. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

M. LE MAIRE. – Merci, M. MEZIK.

M. Loïc MEZIK. – C'est juste pour vous dire, M. RIVA, j'ai beaucoup de mal avec vous parce que j'ai l'impression que vous n'aimez ni notre ville ni ses habitants. Surtout de la façon dont vous en parlez régulièrement. C'est-à-dire que, selon vous, c'est le Bronx, le Far West, c'est toujours un peu la misère chez nous, et c'est faire offense aux Givordins, à leurs habitants, aux associations qui travaillent très bien, et je vous le redis, cela fait plusieurs fois que je vous le dis, et je pense que vous ne passez pas tant de temps que cela sur notre ville parce que sincèrement, il y a beaucoup de personnes extérieures à notre ville, qui ne connaissent pas notre ville, quand ils y viennent, qu'ils soient de passage ou pour des séjours plus longs, ou pour y habiter, ils me témoignent, en tout cas, ils témoignent à d'autres personnes, toujours de l'accueil et de la chaleur des habitants, du fait qu'ils soient chaleureusement accueillis, et que ce n'est absolument pas le cas dans d'autres régions, voire dans d'autres villes aux alentours, et même sur de plus grosses villes des personnes notamment qui viennent de région parisienne ou d'autres, ou carrément d'autres pays. Cela, c'est un premier point.

Vous parliez d'être inaudible, en l'occurrence, en continuant de parler de la sorte, vous allez finir par le devenir.

M. LE MAIRE. – Merci, M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – M. MEZIK, vous êtes toujours dans la caricature, dans la haine de l'autre, dans l'opposition, dans « je n'habite pas Givors », dans « je rappelle les heures les plus sombres de notre histoire. », la vie est belle, détendez-vous, tout va bien se passer. Ce n'est pas parce que je vous demande d'augmenter les budgets pour la caméra, parce que je vous demande de ne pas nous couper la parole quand nous voulons vous proposer quelque chose...

Je vais vous donner des exemples précis : la Métropole de Lyon et la Ville de Givors m'ont exproprié de la rue Longarini. D'accord ? Cela fait quatre ans que c'est en statu quo. L'autre fois à la foire, on ne pouvait pas se garer, les gens venaient, des amis étaient venus, ils ont dit : « On n'a pas pu se garer, on a fait demi-tour. » Donc, j'ai vu M. Alipio VITORIO, je leur ai dit vous savez, l'îlot OUSSEKINE : « Il y a plein, plein, plein de places de parking potentielles, mais vous avez mis de sombres barrières dessus et cela devient des dépotoirs. » Les gens qui viennent de l'extérieur, vos amis qui vous disent : « Waouh ! » – amis étrangers, il faut préciser, parce que si je ne dis pas étrangers, cela ne va pas vous aller – quand ils voient l'état de Givors, et croyez-moi, j'ai des amis



aussi étrangers, ils me disent : « Mais ce n'est pas possible de laisser la ville dans cet état-là, ce n'est pas possible. »

Donc, enlevez les barrières, créez des places de parking, créez des chocs d'attractivité, rendez-la belle et agréable et je serai très content, je vous garantis, très content.

M. LE MAIRE. – Allez, nous continuons. Juste pour dire à l'ensemble des Givordins qui nous regardent que nous avons gagné les élections, nous allons appliquer nos 108 engagements. C'est à la fin du mandat que l'on verra si nos 108 engagements ont été appliqués ou pas. En tout cas, je reconnais juste une chose au mois de mars, c'est que les Givordins ont continué à nous faire confiance et nous allons continuer à leur accorder aussi toute la générosité que nous avons pour travailler pour les Givordins et les Givordines. Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Contre ? Givors Fièvre. Tous pour Givors, contre sauf M. KADDOUR ? M. KADDOUR, il faut lever la main. C'est voté.

Le rapport est voté à la majorité

N° 5

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL ET DE SERVICES DES VERNES

M. LE MAIRE. – Révision de l'AP/CP concernant la restructuration du centre commercial et de service des Vernes, Mme ALLALI.

Mme Dalila ALLALI. – Bonsoir à toutes et à tous. C'est à moi, d'intervenir sur cette délibération. Dans un premier temps, j'ai envie de dire qu'il va nous manquer 2,4 millions que l'on attend depuis un petit moment. Je vous invite avec vos connexions, M. CHABRIER, M. RIVA, à aller les réclamer auprès des personnes qui nous les doivent et qui les bloquent. Les 3 millions dont vous parliez, ils vont nous servir dans un premier temps à payer ces 2,4 millions qui ne nous sont pas versés alors qu'ils nous sont dus, nous allons commencer par cela.

La délibération, c'est que le Conseil municipal a initialement alloué 4 365 000 € en 2019 pour la restructuration du centre commercial des Vernes, dont je précise qu'il a plus de 50 ans. Montant révisé à 5,5 millions en 2021, en raison d'aléas sur chantiers, entraînant des surcoûts directs et indirects. Aléas dont vous avez le détail dans le tableau annexé.

Une nouvelle augmentation de 800 000 € est proposée en 2026 pour couvrir l'ensemble des dépenses.

Donc, il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier le montant de l'autorisation de programme ;
- de dire que les crédits de paiement pour l'année 2026 sont inscrits au budget ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits.

Vous savez, on dépense à Givors.

M. LE MAIRE. – M. CHABRIER.

M. Jérôme CHABRIER. – Merci, M. le Maire, merci, Mme l'Adjointe, chers Givordins et chères Givordines.

Alors, j'ai quelques mauvaises notions de comptabilité, mais quand même de dire que les dépenses et les recettes se compensent et que c'est parce qu'il n'y a pas eu une subvention que le coût a augmenté, là, c'est quand même un b.a.-ba, et c'est quand même les bases de la comptabilité



publique qui se passent. Après, ce n'est pas le débat, mais c'est quand même les bases de la comptabilité publique.

Ensuite, cet exemple est la démonstration. Alors, ce n'est pas que l'on investit à Givors, c'est que quand on prend du temps pour investir, on augmente les coûts de 44 %.

Alors, vous allez me dire qu'il y a eu des aléas, qu'il y a eu des choses, c'est vrai, c'est vrai, mais il n'empêche que quand les choses traînent, elles augmentent et elles coûtent beaucoup plus cher.

Pour nous, c'est encore une fois la capacité à agir et la capacité à faire les choses sur Givors.

M. LE MAIRE. – Cela s'appelle un aléa, un aléa, on ne l'anticipe pas. M. RIVA.

Je vous remercie.

M. Fabrice RIVA. – Enfin, un aléa de 14,54 % quand même, M. le Maire.

Je ne viens pas au secours de la Région, en fait, je viens juste vous conseiller encore une fois. Quand vous mettez un excédent de plus de 3 millions d'euros et que vous dites : « Je vais mettre 40 000 € pour des caméras », la Région, elle vous écoute, elle vous dit : « Voilà, quelle ville est capable de rétablir la sécurité ? » Je vous rappelle que c'est la première priorité des Français et que les Givordins sont des Français. Quand, en priorité, ils veulent de la sécurité, la Région vous écoute et se dit : « Tiens, la Ville de Givors ne met que 40 000 € en 2026... »

M. LE MAIRE. – Parlons de l'AP/CP, s'il vous plaît.

M. Fabrice RIVA. – Je vais parler de l'AP/CP, mais ce que je veux dire par là, c'est que si vous voulez que votre subvention soit allouée, montrez l'exemple. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci,

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Ne prend pas part au vote, Givors Fières et Tous pour Givors.

Le rapport est voté à l'unanimité

N° 6

REVISION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF DE BANS – MAISON DU VÉLO

M. LE MAIRE. – Révision de l'AP/CP concernant les aménagements de l'espace associatif de la Maison du Vélo, M. JOUVE.

M. Robert JOUVE. – Le Conseil municipal a révisé par délibération du 5 février 2026 l'autorisation de programme crédits de paiement pour le projet d'aménagement de l'espace associatif de Bans, dit aussi La Maison du Vélo.

Il est nécessaire aujourd'hui d'ajuster à la hausse la prévision de crédits de paiement pour l'exercice 2026, tout en maintenant l'enveloppe globale de l'AP/CP à 700 000 €.

Donc, je propose :

- de réviser la répartition des crédits de paiement ;
- de prévoir l'inscription au budget des crédits de paiement ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à liquider et mandater des dépenses à hauteur des crédits de paiement, conformément au tableau qui vous a été remis.

M. LE MAIRE. – Merci,

Y a-t-il des votes contre ? M. RIVA souhaite prendre la parole.



M. Fabrice RIVA. – Juste un élément de langage parce que, comme on l'a compris, ce n'est pas que la Maison du Vélo, c'est l'espace associatif.

M. LE MAIRE. – C'est ça.

M. Fabrice RIVA. – Si vous pouviez nous dire quelles associations vont être mises à l'intérieur ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Oui, nous pouvons vous répondre. Nous avons tous les syndicats, l'Amicale Laïque de Bans, le Vélo Club, et puis les Maillons du Rhône, la FNATH et l'UNRPA. Voilà, pour l'instant, ceux qui seront dans la Maison Associative.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Le groupe Tous pour Givors.

Le projet est voté à l'unanimité

N° 7

REMBOURSEMENT À LA MÉTROPOLÉ DE LYON DU COUT D'ÉVACUATION DES DÉCHETS ET RÉSIDUS INDUITS PAR L'ÉPISODE D'INONDATIONS DU 17 OCTOBRE 2024

M. LE MAIRE. – Remboursement à la Métropole de Lyon d'évacuation des déchets et résidus induits par l'épisode des inondations du 17 octobre 2024, j'en suis le rapporteur.

Comme vous le savez, le 17 octobre 2024, nous avons eu une crue centennale sur le Gier et le Garon, qui a causé d'importants dégâts. La Ville et la Métropole, avec l'aide des communes solidaires, ont évacué près de 8 000 m³ de déchets des particuliers. Nous en avons stocké sur deux sites :

Sur le site communal, la Métropole de Lyon a pris en charge l'enlèvement pour un coût de 435 883,60 € TTC, et nous avons conclu un accord avec un partage des coûts à 50/50 et la Métropole vient nous refacturer 217 941,80 € pour la commune.

Donc, je vous propose d'approuver le remboursement de cette somme à la Métropole.

M. RIVA pour une prise de parole.

M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie. Une réaction sur le nombre d'entreprises sinistrées pour faire une référence à votre élu qui croyait que, dans la rue Salengro, il n'y avait que deux commerces avant votre arrivée. Des entreprises sinistrées, il n'y en a pas eu que 10, M. le Maire.

M. LE MAIRE. – Personne ne vous a dit qu'il n'y en avait que 10.

M. Fabrice RIVA. – C'est juste marqué dans la délibération : « 100 commerces et 10 entreprises touchées. » Donc là, il faudra revoir votre copie.

M. LE MAIRE. – La zone commerciale.

M. Fabrice RIVA. – Il n'y a pas eu que la zone commerciale, et sur la zone commerciale, il y a plus que 10 entreprises.

M. LE MAIRE. – Nous allons vérifier.

M. Fabrice RIVA. – Vous pourrez, oui, et j'aimerais quand même réagir sur le choix du lieu du dépôt. Parce que pour le coup, pour les écologistes, le choix du lieu des dépôts des déchets suite aux inondations est purement scandaleux. Il est à moins de 50 m d'une rive d'une rivière. Nous savons très bien qu'il y avait des produits qui étaient potentiellement dangereux. Franchement, pour des écologistes, ce n'était pas terrible. Il y avait un risque de pollution énorme, et nous ne savons même pas au niveau du sol ce que cela va donner.



Quand on dit aimer les Givordins, je pense aussi que l'image à l'entrée de la Ville n'était quand même pas terrible. Ces lieux où nous faisons la brocante. Je vous rappelle qu'avec l'excédent budgétaire, vous pouvez simplement gravillonner ou mettre du sable pour le rendre plus agréable, et c'est, encore une fois, une entrée de ville.

Le coût financier, 435 883 €, pour les contribuables métropolitains et particulièrement 217 941 € pour les Givordins, en fait, je pense qu'il fallait négocier un peu le marché, il fallait le voir différemment. Je pense qu'avec cette somme astronomique, nous aurions pu au moins analyser la facture. Quand je vois qu'ils nous facturent l'évacuation de bouteilles de gaz, nous n'allons pas entrer dans le détail, mais si, on peut, allez, 430 €, pour 32 bouteilles, je pense que l'on aurait pu les enlever nous-mêmes les bouteilles de gaz.

M. LE MAIRE. – Bien sûr.

M. Fabrice RIVA. – 4 140 €, pour des extincteurs, c'est pareil, il y a un moment, il fallait les trier. Vous savez comment il fallait les trier ? C'était le choix des autres villes qui sont de droite de mettre des bennes chez les habitants et de leur dire : « Voilà, nous faisons du tri sélectif à la base parce qu'une fois que c'est trié, cela va beaucoup plus vite à évacuer. » Et là, le choix stratégique, sur tous les points que je vais vous démontrer, il n'était pas terrible, je suis désolé.

M. LE MAIRE. – Ah, c'est assez facile de refaire le monde deux ans après, vraiment, c'est vraiment d'une grande facilité. Les gens étaient dans le désarroi et nous avons répondu à ce désarroi, et nous avons répondu aux particuliers que sont nos Givordins et ils ont tous salué le travail qu'ont fait l'ensemble des élus, notamment pendant les inondations.

Revenir deux ans après, ici, en plein Conseil municipal en disant : « Écoutez, vous auriez dû les mettre ailleurs », c'est facile. Les gens nous demandaient d'intervenir, et je salue notamment les employés municipaux qui sont intervenus tous les jours très rapidement, je salue les communes qui nous ont aidés, qui nous ont accompagnés, je pense à tous les gens du Chemin des Cornets, je pense à tous ceux qui ont été inondés, qui n'avaient qu'un seul besoin : où mettre leurs encombrants, leurs déchets, parce que les assurances ne prenaient pas en charge ? Et une fois que nous avons pris en charge ces déchets, vous venez deux ans après, la fleur au fusil nous dire : « Vous auriez dû faire comme cela, à prendre des bouteilles, et ainsi de suite... », mais écoutez, là-dessus, les Givordins verront bien ce qu'il en est.

En tout cas, il y a eu un protocole. Comme c'est une compétence métropolitaine, j'aurais aimé que la Métropole prenne pleinement en charge la dépense, ce qui n'a pas été le cas. Ce sont des discussions, ce sont des négociations, et aujourd'hui, que cela soit avec l'ancien exécutif ou le nouvel exécutif, il n'y a pas de remise en cause de cet aspect-là, nous allons payer notre part. Je salue, en tout cas, le travail de tous ceux qui sont intervenus, les élus et le personnel municipal qui sont intervenus pour accompagner les Givordins et les Givordines. C'est toujours facile de dire derrière son micro : « Tiens, nous aurions pu faire ça, nous aurions dû faire ça, nous aurions dû mettre cela ailleurs... » Nous avons paré au plus pressé. Voilà ce que je tenais à vous dire.

Allez, je passe au vote

Y a-t-il des votes contre ? Le groupe Givors Fièvre contre. Y a-t-il des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est voté.

Le rapport est voté à la majorité

N° 8

EXTENSION DU DISPOSITIF MON 1ER EMPLOI – 2026

M. LE MAIRE. – C'est l'extension du dispositif « Mon Premier Emploi 2026 », M. DEBBOUS, c'est à vous.



M. Samir DEBBOUS. – Merci, M. le Maire. Chers collègues, chers Givordins et Givordines, comme chacun peut le constater, le dispositif Mon Premier Emploi a suscité un réel intérêt auprès des jeunes de notre commune. La campagne a recueilli 46 candidatures pour 30 postes proposés, et 116 jeunes non retenus.

Pour répondre à cet engouement et au besoin temporaire des services municipaux, il est proposé de créer 16 emplois contractuels supplémentaires, conformément au Code de la fonction publique, notamment au sein de la direction de la vie scolaire et de la direction de la culture. Le Conseil municipal est invité à approuver cette mesure soutenue à l'unanimité par les représentants de l'administration et du personnel.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création de 16 emplois supplémentaires non permanents d'adjoint technique ou d'adjoint d'animation, pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pour les mois de juillet et d'août 2026 ;
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2026 de la commune.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Mme JOLY.

Mme Catherine JOLY. – M. le Maire, chers collègues, chers Givordins, chères Givordines, lors du dernier Conseil municipal, M. RIVA, vous avait suggéré de proposer dans le cadre du dispositif « Mon Premier Emploi », des missions plus enrichissantes que le piquage ou le désherbage.

Nous constatons aujourd'hui avec satisfaction que vous proposez désormais des postes plus intéressants et davantage valorisants pour nos jeunes qui ont bien besoin d'être motivés, et pour créer des vocations. Nous nous en réjouissons et vous remercions pour cette évolution positive en faveur de nos jeunes Givordins.

M. LE MAIRE. – Vous êtes d'accord avec nous, c'est très bien, j'en suis ravi, merci d'être d'accord avec nous. M. JIMENEZ, pour une prise de parole.

M. Frédéric JIMENEZ. – M. le Maire, chers collègues, chères Givordines, chers Givordins, nous voterons naturellement en faveur de cette délibération qui permettra à 16 jeunes givordins supplémentaires de bénéficier du dispositif « Mon Premier Emploi ». Nous souhaitons surtout nous réjouir de l'évolution proposée aujourd'hui. Lors du Conseil municipal du 30 avril dernier, nous avons formulé plusieurs observations visant à renforcer ce dispositif auquel nous sommes particulièrement attachés. Nous avons notamment souligné la nécessité d'envisager son développement afin de répondre à une demande croissante de la jeunesse givordine.

La délibération qui nous est présentée ce soir confirme pleinement la pertinence de cette analyse. Avec 46 candidatures déposées pour 30 postes initialement proposés, ce sont 16 jeunes qui étaient restés sans solution. La création de 16 places supplémentaires apporte aujourd'hui une réponse concrète à cette situation et permet à l'ensemble des candidats de bénéficier de cette première expérience professionnelle.

Nous nous souvenons également qu'au mois d'avril, lorsque nous proposons de faire évoluer ce dispositif, il nous avait été répondu que cela représentait un coût supplémentaire d'environ 8 000 € pour la Collectivité, et que des arbitrages budgétaires devaient être réalisés. Nous entendons naturellement les contraintes auxquelles une Collectivité doit faire face, mais permettre à davantage de jeunes d'accéder à un premier emploi, de découvrir le fonctionnement des services publics, d'acquérir une première expérience professionnelle, de percevoir leurs premiers salaires n'est pas une dépense de confort, c'est un investissement pour l'avenir de notre jeunesse, pour son autonomie, pour son insertion professionnelle.



Nous avons le plaisir de constater que les observations et propositions formulées par notre groupe ont contribué à faire évoluer ce dispositif dans le bon sens. C'est précisément le rôle que nous entendons jouer au sein de cette Assemblée.

Nos interventions n'ont jamais pour objectif la critique systématique. Elle vise à réaliser les attentes des Givordins, à faire remonter les besoins du terrain, et à proposer des améliorations concrètes lorsque cela nous est nécessaire.

Lorsque nos remarques permettent de faire progresser une politique publique au bénéfice des habitants, nous ne pouvons que nous en satisfaire. Cette délibération en est une illustration concrète, et démontre que le débat démocratique est utile lorsqu'il permet d'identifier des besoins réels et d'y apporter des réponses adaptées.

Nous nous réjouissons donc pour les 16 jeunes supplémentaires qui pourront bénéficier de cette opportunité et nous voterons favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. M. RAHMOUNI.

M. Foued RAHMOUNI. – Merci, M. JIMENEZ, de rappeler dans le cadre de votre intervention que nous, les collectivités, nous sommes face à des situations de plus en plus contraintes. Sans refaire le film ou la teneur des échanges que l'on a eus quelques délibérations auparavant, je perçois comme une forme aussi un peu de contradictions, si vous me permettez l'expression.

Par ailleurs, si nous avons pu aussi vous proposer cette délibération ce soir, c'est grâce à notre gestion, responsable et rigoureuse, des deniers publics, et de fait, si vous votez cette délibération, d'une certaine manière aussi, vous saluez aussi les efforts qui sont faits notamment bien évidemment, par les élus, mais aussi par les services pour garantir aussi une capacité d'intervention toujours plus importante au service des Givordines et des Givordins.

Enfin, et cela me paraît le plus important, on voudrait saluer les jeunes. La réalité, c'est aussi que, lorsque nous avons organisé les sessions de recrutement, nous avons eu face à nous 46 jeunes Givordines et Givordins véritablement incroyables, et d'une certaine manière aussi, nous voulions aussi, par cette délibération-là, continuer à dire à notre jeunesse que l'on est à côté d'elle, que l'on croit en elle, et que l'on sait qu'elle est à la hauteur de ce que l'on peut attendre d'une jeunesse engagée et responsable. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Je propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est voté à l'unanimité

N° 9

SUBVENTIONS DE PROJETS CONTRAT DE VILLE POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

M. LE MAIRE. – Subvention de projet contrat de ville et de renouvellement urbain. M. RAHMOUNI.

Excusez-moi. Juste avant que vous preniez la parole, j'invite les élus qui sont présents dans les conseils d'administration des associations concernées par cette délibération, s'il y en a certains d'entre vous, à quitter la salle. Ce n'est pas au titre de conseiller municipal, c'est à titre personnel. La loi a changé par rapport au précédent mandat où, à chaque fois que l'on représentait une association à titre d'élus, on devait sortir pour ne participer ni au débat ni au vote. Entre-temps, la loi a changé. Dorénavant, nous pouvons rester, nous pouvons faire les débats, et nous pouvons voter en tant qu'élus si l'on représente le Conseil. Par contre, si l'on y est à titre personnel, on doit se retirer. C'est pour cela que j'invite ceux qui sont membres d'une association à titre personnel à se retirer de l'Assemblée.

M. RAHMOUNI, c'est à vous.



M. Foued RAHMOUNI. – Merci, M. le Maire. Cette délibération vous précise, dans le cadre du tableau qui vous a été fourni en annexe, les projets sur lesquels la Ville apporte un cofinancement, en parallèle des services de l'État, par le biais de l'agence nationale pour la cohésion des territoires.

Sans rentrer spécialement dans le détail, il s'agit d'un certain nombre de projets en lien avec :

- l'insertion professionnelle ;
- la lutte contre la fracture numérique ;
- la question de l'égalité femme-homme ;
- la question aussi de l'engagement citoyen ;
- de la jeunesse.

Bref, si jamais vous avez des questions, chers collègues, n'hésitez pas aussi à nous les faire remonter.

Je vous demande d'approuver le tableau présenté dans le cadre de cette délibération ainsi que le principe des différentes subventions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Mme JOLY ne prend pas part au vote. Donc, vote à l'unanimité. Merci. Vous pouvez revenir.

Le rapport est voté à l'unanimité

N° 10

SUBVENTION COMMUNALE POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE LA COPROPRIÉTÉ SISE 28-30, RUE DU MOULIN

M. LE MAIRE. – Subventions communales pour la réhabilitation thermique de la copropriété 28-30, rue du Moulin. Mme LAOUADI.

Mme Nabiha LAOUADI. – Bonsoir à toutes et à tous. Depuis 2021, la Ville de Givors est pleinement engagée dans les démarches visant à améliorer la qualité de vie des habitants par le biais de la rénovation énergétique. Nous avons créé un partenariat avec l'ALEC et SOLIHA, qui permet une présence sur notre territoire, ce qui permet aussi d'effectuer des actions de communication et d'accompagnement.

Depuis novembre 2023, nous avons mis en place un dispositif d'aide à la pierre qui permet aux copropriétés collectives du parc privé d'obtenir des subventions.

En 2026, l'ALEC a instruit pour le compte de la commune, la demande de subvention déposée par la copropriété SDC Le Dolmen, située au 28 et 30, rue du Moulin, composée de 20 logements. Ces travaux comprennent des interventions sur :

- l'isolation thermique par l'extérieur ;
- l'isolation des planchers bas ;
- la ventilation ;
- la zinguerie ;
- la plomberie ;
- la serrurerie ;
- la menuiserie.

Pour un montant total de 529 130 €.



Les travaux atteignant le niveau volontaire, ils donnent droit à une subvention communale de 750 € par logement, soit un montant total de 15 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement des 15 000 € à la copropriété Le Dolmen.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est voté à l'unanimité

N° 11

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE GIVORS

M. LE MAIRE. – Subvention exceptionnelle à l'association des sauveteurs de Givors. Là aussi, j'invite si certains élus qui sont membres de l'association à titre personnel de quitter la salle. **M. MEZIK**, c'est à vous.

M. Loïc MEZIK. – Merci, M. le Maire. Il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des sauveteurs de Givors. Comme vous avez pu peut-être le constater, ces derniers mois, le club communique beaucoup sur les réseaux et dans la Ville sur un événement particulier qui aura lieu les 29 et 30 août prochains, le dernier week-end d'août pour être plus précis. C'est-à-dire le Championnat de France de joute qui sera accueilli chez nous dans notre bassin de joutes.

Par ailleurs, le club fête ses 140 ans, donc il organise depuis quelques mois un certain nombre d'événements que je vous invite à aller voir ou à aller partager, c'est toujours très instructif, très intéressant, et toujours très festif avec eux.

Il est proposé au Conseil de voter une subvention de 5 000 € pour aider les sauveteurs à organiser cet événement qui va sans doute permettre à la Ville d'accueillir énormément de monde, un événement très festif en plus d'être sportif, évidemment.

M. LE MAIRE. – Merci. **M. RIVA**, pour une prise de parole.

M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie.

Effectivement, l'association va fêter ses 140 ans et c'est une finale de championnat de France qui devra attirer autour de 6 000 personnes.

M. LE MAIRE. – 3 000 nous a dit l'association.

M. Fabrice RIVA. – Alors, pareil, quand vous faites vos délibérations, à ce moment-là, il faut les corriger, je vous donne des éléments.

M. LE MAIRE. – Mais je vous dis...

M. Fabrice RIVA. – Voilà que vous recommencez à me couper la parole, vous êtes impoli, allez je vous laisse.

M. LE MAIRE. – Parce que je suis impoli, je manque d'éducation, il n'y a que votre maman qui vous a éduqué, pas la mienne.

M. Fabrice RIVA. – Je ne vais pas me rabaisser à ça, M. le Maire.

M. LE MAIRE. – Si vous voulez que l'on continue, ne me rabaissez pas, s'il vous plaît.

M. Fabrice RIVA. – Non, cela ne vaut pas le coup, M. le Maire.

M. LE MAIRE. – Oui, cela ne vaut pas le coup, tenez votre langue.

M. Fabrice RIVA. – Ce sont des menaces ?

M. LE MAIRE. – Non, ce ne sont pas des menaces.



M. Fabrice RIVA. – J'ai déjà votre élu auquel vous aviez coupé le micro, et là, vous me dites : « Tenez votre langue » ? Mais vous vous prenez pour qui, en fait ? Respectez les électeurs que je représente. Encore une fois, avec M. CHABRIER, on représente 55 % des électeurs.

M. LE MAIRE. – Nous ne parlons de vous, pas de vos électeurs, il s'agit de votre posture, nous ne parlons pas de vos électeurs, laissez vos électeurs tranquilles.

M. Fabrice RIVA. – Arrêtez de me faire la leçon, je ne vous le permets pas.

M. LE MAIRE. – Laissez vos électeurs tranquilles, là, c'est vous qui intervenez, ce ne sont pas vos électeurs.

M. Fabrice RIVA. – Ah, ça vous gêne.

M. LE MAIRE. – Non, ça ne me gêne en rien du tout.

M. Fabrice RIVA. – Heureusement que c'est enregistré parce que l'on ne nous croirait pas. Les Givordins qui nous regardent doivent se dire : « Mais pour qui vous prenez-vous, en fait ? »

M. LE MAIRE. – Les Givordins qui nous regardent doivent dire : « Mais ce monsieur fait son cinéma depuis plus de six ans. »

M. Fabrice RIVA. – Non, ils disent que je suis très courageux face à un maire comme vous, j'ai beaucoup de mérite, voilà ce que l'on me dit, je suis combatif, je suis tenace et je ne vous lâcherai pas.

M. LE MAIRE. – Mais bien sûr, bien évidemment, revenez habiter à Givors. Allez-y, continuez.

M. Fabrice RIVA. – Nous allons reprendre, allez, on efface la bande et on recommence. Je disais que l'association fête ses 140 ans, c'est un championnat, c'est le Championnat de France, nous allons avoir une attractivité, d'après ce que vous avez écrit, de 6 000 personnes et je pense qu'on les aura, et le budget qu'on leur accorde, c'est 1,20 € par visiteur.

Nous allons voter tout à l'heure une subvention pour des œuvres qui vont s'articuler autour de trois troncs d'arbres, et je respecte l'association, pour une hauteur de 3 000 €. Je pense qu'il y a des moments, qu'il y a des manifestations à Givors où nous pourrions marquer le coup. Nous pourrions dire : « Voilà, Givors va rayonner » et croyez-moi, cela va rayonner au niveau national, nous pourrions mettre un peu plus, surtout avec l'excédent budgétaire que l'on a. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Décidément, vous avez un problème avec les excédents budgétaires dans la construction d'un budget. Je rappelle que c'est la deuxième subvention exceptionnelle que nous accordons aux sauveteurs. Nous leur avons accordé 5 000 € de subventions exceptionnelles au mois de février et nous accordons, lors de ce Conseil, 5 000 € à nouveau, et nous avons fait un investissement autour du bassin de plus de 50 000 €.

Voilà comment nous accompagnons et aidons le club. Maintenant, refaites votre calcul, voilà comment vous pouvez refaire votre calcul, et voilà comment on accompagne nos clubs phares de la commune au-delà de la subvention traditionnelle qu'ils ont. On leur aura accordé notamment pour les 29 et 30 pour la finale de la coupe de championnats de France, 10 000 € de subventions exceptionnelles et 50 000 € de travaux pour le bassin, ce n'est pas rien, ce n'est pas anodin, voilà.

Je vous propose de passer au vote

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prends pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est voté à l'unanimité

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES AMIS DES ARTS

M. LE MAIRE. – Subvention exceptionnelle à l'association des Amis des Arts. J'en suis le rapporteur. Là aussi, si certains d'entre vous sont membres de l'association des amis des arts, je les invite à quitter la salle.

Il nous est proposé d'accorder une subvention de 3 000 €, j'en avais déjà dit quelques mots, M. RIVA, effectivement, ce sont les troncs qui ont été arrachés par la tempête, qui sont aujourd'hui coupés, de faire un travail artistique au Stade d'Honneur de la Libération, et, pour cela, nous souhaitons, dans tous les cas, je vous demande de leur attribuer une subvention de 3 000 €.

Cette sculpture va s'inspirer de l'histoire sportive de la Ville, que cela soit la joute, l'héritage industriel médiéval.

Ensuite, elle va reprendre la Cheminée des Verriers, le Château Saint-Gérald, ou encore le fleuve et la rivière qui façonnent notre ville. Donc, l'association va travailler aussi avec les habitants pour la création de cette œuvre, avec :

- des ateliers ;
- des collectes de matériaux ;
- des échanges de souvenirs.

Voilà, pour cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est voté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU DON D'ARBRES AUX GIVORDINS

M. LE MAIRE. – Renouvellement du don d'arbres aux Givordins. M. MERMOURI.

M. Azdine MERMOURI. – Merci, M. le Maire. Bonjour à tous et à toutes. Une délibération que l'on a coutume de voir maintenant depuis un certain temps.

La commune a lancé en 2021, un dispositif de don d'arbres aux habitants, pour renforcer la biodiversité et lutter par ce fait contre le réchauffement climatique. Cette délibération a pour objet, justement, de reconduire ce dispositif pour cette année.

Le don est prévu autour d'octobre-novembre. Une priorisation sera faite pour les personnes qui n'ont pas encore bénéficié du dispositif.

Autant que possible, pour les arbres qui seront proposés, il y aura une préférence pour les arbres fruitiers.

Je vous propose d'adopter cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Je voudrais juste dire que, depuis que nous faisons cette opération, nous avons donné plus de 461 arbres en 5 éditions. C'est une belle opération.

Le rapport est voté à l'unanimité

**AVENANT DE LA MISE À DISPOSITION DU TERRAIN DE LA RUE DU BOURG À
L'ASSOCIATION LES INCROYABLES COMESTIBLES**

M. LE MAIRE. – Avenant à la mise à disposition du terrain de la rue du Bourg, à l'association Les Incroyables Comestibles. M. RAHMOUNI.

M. Foued RAHMOUNI. – Merci, M. le Maire. Comme l'indique le titre de cette délibération, il s'agit de mettre à disposition de l'association des Incroyables Comestibles un tènement situé rue du Bourg, dans le vieux Givors, pour, non seulement, permettre que l'on intervienne en termes de reverdissement notamment de notre centre-ville ancien d'une part, et surtout, permettre à l'association d'y faire un certain nombre d'activités, autant avec les petits que les plus grands.

Donc, je vous propose, chers collègues, de valider le principe de cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci. M. CHABRIER, pour une prise de parole.

M. Jérôme CHABRIER. – Juste pour féliciter cette association qui, hier soir, a fait une magnifique manifestation sur ce terrain. Justement, il y avait une très belle ambiance et c'était une très, très belle animation.

M. LE MAIRE. – C'est une association que nous accompagnons depuis ses débuts.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est voté à l'unanimité

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES
MARCHÉS FORAINS D'APPROVISIONNEMENT, FOIRE, FÊTE ET AUTRES
MANIFESTATIONS – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE – APPROBATION DU CONTRAT –
TARIFICATION**

M. LE MAIRE. – Concession de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés forains, d'approvisionnements, foires, fêtes et autres manifestations – Choix du délégataire, approbation du contrat – Tarification M. VITORIO.

M. Alipio VITORIO. – Merci, M. le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Avant de vous présenter cette délibération, je tiens à remercier la société Lombard et Guérin pour ces sept années de délégation, à remercier M. RIOUX et M. DUPONT, les directeurs de cette société, Stéphanie, notre contact commercial et administratif, et nos placiers-régisseurs Walid, Ahouari, Mélodie et David. Merci pour la disponibilité, le dévouement et la diplomatie dont vous avez fait preuve.

Les équipes du délégataire, en lien avec le service de la Ville et notre manager du centre-ville, ont géré des périodes difficiles comme celle du covid, mais on retiendra surtout la rigueur des commissions et les échanges constructifs que l'on a pu avoir avec eux. Un réaménagement de l'esplanade Camille-Vallin, qui a permis aux forains de conserver leur véhicule et ainsi de travailler dans de meilleures conditions, la gestion des déchets sur nos marchés, les animations, dont la plus belle pour moi, c'est la foire.

Nous allons dire quelques mots aussi sur la foire. La foire a été un des plus beaux événements. C'est la cinquième édition cette année. Nous avons eu la chance, je dirais, de parvenir à en créer un groupe avec les services de la Ville, qui ont vraiment contribué cette année à son expansion, et aujourd'hui, la petite parenthèse que je voulais faire, c'est qu'effectivement, il y avait de la musique, il y avait des enceintes, elles ont été mises en place dès le 4 juin. Pour ceux qui passent à Givors tous les jours, ils ont dû voir des nacelles, notamment dans cette rue, qui plaçaient ces enceintes. Elles ne se sont pas placées toutes seules.

38



En gros, il y a 12 ans qu'elle existe, ce n'est pas la 5^e, il faudra rectifier. Donc là, vous avez fait la 12^e foire d'été. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – C'est la 5^e dans cette mouture-là et dans l'engouement qu'a eu M. VITORIO à la monter. Il y a eu d'anciennes braderies auxquelles j'ai participé avec d'autres exécutifs, mais c'étaient des braderies tandis que pour la foire, c'est la 5^e. Je salue tout le travail qui a été fait notamment par M. VITORIO. Après, vous pouvez dire ce que vous voulez, on sait que vous avez été président de l'association, on sait que vous êtes chasseur, on sait que vous êtes pêcheur, on sait que vous n'habitez pas Givors, on sait tout ça et maintenant, faites comme vous voulez, mais qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

M. VITORIO pour une dernière prise de parole.

M. Alipio VITORIO. – Oui, pour la dernière. Alors, je vous remercie, effectivement, M. RIVA parce que j'ai connu aussi cette foire à l'époque, j'étais également commerçant tout comme vous. Moi, j'étais commerçant non sédentaire, donc je l'ai pratiquée, cette foire. Les foires, cela fait plus de 30 ans que je les pratique, j'ai connu cette foire. On ne peut pas dire que je ne m'en suis pas inspiré, on s'inspire toujours de ce qui a été fait avant. Le but, c'était de revoir la copie et puis de l'améliorer sous cette forme, avec des animations aussi bien commerciales. Cette année, vous auriez dû rester un petit peu plus longtemps, vous auriez pu profiter d'un défilé, vous auriez pu profiter d'une chanteuse, Malika FARES, qui a animé aussi cette foire, et nous avons aussi des manèges qui sont là aussi présents. Sous cette nouvelle forme, c'est la 5^e.

Nous allons renouveler ce format-là, puisque c'est un format qui marche. La preuve en est avec vos amis qui n'ont pas trouvé de place pour stationner. Nous essaierons dès l'année prochaine d'améliorer encore et j'irai sur des parkings auxiliaires qui pourront permettre de délester, et au plus grand nombre de venir, mais je vous remercie d'être venus aussi ainsi que tous les conseillers municipaux qui étaient présents lors de l'inauguration de cette foire, ainsi que M. CHABRIER.

Effectivement, je peux le dire, je m'inspire de tout ce qui est fait et de tout ce qui va être fait. Si l'année prochaine, vous voulez vous joindre à moi, ainsi que M. CHABRIER, à tous les élus, je ne demande pas parce qu'ils sont déjà avec moi, mais ce serait là une nouveauté, si vous voulez m'inspirer, la porte est ouverte, et c'est avec grand plaisir.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Donc, 3 ne prend pas part au vote. Givors Fièvre.

Le rapport est voté à l'unanimité

N° 16

DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION

M. LE MAIRE. – Déploiement de la vidéoprotection, M. GUÉNON.

M. Jean-Pierre GUÉNON. – Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous les Givordins et Givordines, et je pense avoir un satisfecit ce soir pour la bonne nouvelle de la délibération que je vais présenter, un satisfecit général.

M. LE MAIRE. – Je l'espère.

M. Jean-Pierre GUÉNON. – Voilà. Puisque la Ville de Givors étend son système de vidéoprotection. Déjà 216 caméras installées sur les sites sensibles en partie, pour renforcer la sécurité publique et afin de dissuader la délinquance et faciliter l'intervention des forces de l'ordre.

C'est à ce titre, et c'est surtout à quoi servira cette délibération, que nous sollicitons une subvention, voire des subventions, principalement auprès de la préfecture.



Ces nouveaux sites qui devraient faire l'objet d'installations de ces caméras concernent les abords du centre nautique et son parking attenant, ainsi que l'intersection située à la sortie de l'autoroute près du centre nautique, proche du port pétrolier, un site assez sensible, l'entrée est de Givors, où il y a un point très sensible pour notre circulation à l'heure actuelle.

Il est nécessaire d'avoir l'approbation du Conseil municipal pour solliciter des subventions notamment auprès de la Préfecture, via le fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'extension du système de vidéoprotection ;
- d'autoriser le dépôt de la demande de subvention correspondante ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce déploiement.

M. LE MAIRE. – Merci. M. RIVA, pour une prise de parole.

M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie.

Écoutez, on ne peut que vous féliciter de vouloir le faire. Je pense que l'ensemble de vos collègues va le voter.

Par contre, M. GUÉNON, deux caméras, en fait, les abords du centre nautique, le parking attenant... Avec une caméra rotative, nous pouvons faire les deux. Et l'intersection située en sortie d'autoroute à proximité du centre nautique, deux caméras. Un peu d'audace, s'il vous plaît. Multipliez cela par 10 ou par 20 et nous serons pas mal. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – M. GUÉNON, à vous.

M. Jean-Pierre GUÉNON. – Oui, je pense que l'initiative n'a jamais fait défaut chez moi, je remercie M. RIVA de tous ces bons conseils, mais sachez un simple détail, j'ai travaillé très, très longtemps avec les sociétés de vidéosurveillance, notamment des stations-service qui étaient des lieux très sensibles chez les pétroliers. Donc, vous ne m'apprenez rien, M. RIVA, à ce niveau-là, mais je prends quand même tous les conseils.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est voté à l'unanimité

M. LE MAIRE. – Allez, je vous propose une pause fraîcheur. Sachant que la pièce la plus fraîche... c'est celle-ci.

Rires

M. LE MAIRE. – Cinq minutes de pause.

Pause – Reprise de la séance

N° 16

VENTE AUX ENCHÈRES D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE SIS 2, 5, 7, RUE PIERRE SEMARD A GIVORS

M. LE MAIRE. – Je vous propose de reprendre la séance du Conseil municipal. J'espère que la pause fraîcheur a été bonne, nous nous excusons auprès des Givordins et Givordines qui nous regardent. Mme LAOUADI, c'est à vous, avec la vente aux enchères d'un bien immobilier de la commune des 2, 5, 7, rue Pierre Sémard.

Mme Nabih LAOUADI. – Merci, M. le Maire. La Ville est propriétaire de plusieurs parcelles, comme le disait M. le Maire, au 2, 5, 7, rue Pierre Sémard, d'une superficie de 678 m² environ. Elles font



partie du domaine privé communal. Ce tènement est muré depuis de nombreuses années, et en état de dégradation. La commune souhaite mettre en vente cette parcelle et organiser une vente par courtage d'enchères de gré à gré.

La Ville conservera une partie des parcelles, comme vous pouvez le voir sur le plan. C'est la parcelle B et D, afin de créer et d'aménager un trottoir dans la prolongation de ce qui est existant actuellement.

Le projet de vente consistera en une opération, soit de démolition, soit de réhabilitation de l'existant.

Rappelons que la localisation de la parcelle se situe dans le périmètre de protection d'intérêt patrimonial, aux abords de l'église Saint-Nicolas, et du périmètre d'intérêt patrimonial. Ce qui implique que le projet fera l'objet d'une demande d'urbanisme, et de plusieurs commissions, avec la Ville et son architecte, et devra forcément respecter la réglementation.

Nous fixerons la mise à prix ultérieurement et consulterons les domaines.

Agorastore sera en charge de la vente de cette parcelle, nous avons déjà collaboré avec eux, elle aura pour mission de mettre en relation les vendeurs et les acquéreurs.

Rappelons que l'ensemble des frais liés à la vente sera à la charge de l'acquéreur.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vous venez d'appuyer, M. RIVA, vous avez pris un temps de retard. M. RIVA, pour une prise de parole et ensuite Mme BOTELLA.

M. Fabrice RIVA. – Merci de me donner la parole, M. le Maire. Si je ne m'abuse, c'est l'entreprise DUBOUIS, l'ancien vitrier, tous les Givordins ont connu l'entreprise DUBOUIS. Je trouve que ce lieu est vraiment très bien placé, puisqu'il est à deux pas de la gare, il est pile en face du commissariat de Givors.

Les recommandations que je donnerais à France Domaine – parce qu'on peut l'appeler France Domaine plutôt que Pôle d'évaluation domaniale, j'aime mieux France Domaine – comme dans les services fiscaux d'État, je recommande qu'il le fasse à Givors, et pas comme ils l'ont fait la dernière fois sur Communay-Ternay, avec des éléments de comparaison qui n'avaient absolument rien à voir.

Au niveau de la société Agorastore, il serait bien que les Givordins soient informés sur les panneaux de la vente, avec l'adresse du site, le lien pour qu'ils puissent enchérir.

Ce serait bien aussi de mettre un prix de réserve. Je me rappelle que le chalet avait été vendu pour la somme de 141 000 €, ce qui était juste scandaleux en fait.

M. LE MAIRE. – Alors, tout ce que vous venez de dire a été fait, avec un prix de réserve.

M. Fabrice RIVA. – Sur le chalet, vous avez mis un prix de réserve ?

M. LE MAIRE. – Bien sûr, on a un prix de réserve qui est indiqué, qui est vu avec Agorastore. Prix de réserve qui peut paraître bas.

M. Fabrice RIVA. – Non, en fait, je n'ai juste pas été informé, M. le Maire, comme l'ensemble des Givordins.

M. LE MAIRE. – Non, mais je pense que vous avez oublié.

M. Fabrice RIVA. – Pourquoi me coupez-vous la parole alors ? Alors, je vais parler un peu plus fort que vous, comme ça peut-être, ça marchera, parce que le chalet m'intéressait, j'aurais voulu l'acheter. Sauf qu'à l'époque, on m'a dit... Oui, j'étais en vacances, cela s'est passé forcément au mois d'août, on m'a dit : « Oui, il faut venir signer le registre. » Enfin, je dis : « Non, je vous fais un virement bancaire. », « non, il faut vous déplacer et signer le registre. » J'ai dit : « Mais en fait, c'est



une vente aux enchères, quel est l'intérêt de signer un registre, alors, qu'il suffisait de faire une offre sur internet ? » Je trouve qu'au niveau de la transparence, c'était plus que limite.

La dernière vente qu'on a faite, France Domaine, les services fiscaux de l'État ont évalué cela sur des éléments qui n'étaient pas comparables, je suis désolé, et qui plus est, n'étaient pas à Givors.

Ce sont des recommandations que je fais, qu'on le fasse sur Givors et que les Givordins soient au courant.

M. LE MAIRE. – Tout ce que vous avez dit, on l'a fait.

Mme BOTELLA, pour une prise de parole.

Mme Hélène BOTELLA. – M. le Maire, chers collègues, chères Givordines et chers Givordins.

Vous nous proposez aujourd'hui de céder un tènement communal stratégique, situé rue Pierre Séward, en plein cœur de ville, à proximité de la gare. Nous ne partageons ni le principe ni le timing de cette décision.

D'abord, sur le fonds urbain, ce tènement est situé en zone URm1c du PLU-H, une zone de transition structurante pour l'avenir du centre-ville. Ce n'est pas un terrain banal, c'est un levier d'aménagement public. Le vendre aujourd'hui, c'est renoncer à une maîtrise publique de l'évolution du centre-ville au profit d'une opération privée, même encadrée. C'est surtout rajouter des voitures et des contraintes à une zone déjà très impactée, vu la configuration du site : piliers de halles, voie de chemin de fer et fondations d'immeubles. Nous sommes certains qu'il y aura peu de places pour des parkings souterrains, d'où une amplification des nuisances.

Ensuite, sur le plan financier, vous nous annoncez des excédents budgétaires de l'ordre de 4 millions d'euros, dont l'argument du besoin de trésorerie fait sourire. Dès lors, une question simple se pose : pourquoi céder du patrimoine communal stratégique quand la Commune n'a pas de besoins financiers urgents ? On ne gère pas une ville en soldant ses actifs pour des projets immobiliers privés.

Enfin, sur le plan politique, les Givordins n'ont pas élu cette majorité pour accélérer la vente du patrimoine communal ni pour transformer le centre-ville au gré des opérations privées. Ils attendaient une autre ambition : une ville qui respire, qui planifie, qui protège ses équilibres urbains. Surtout, une question centrale demeure : que vaut un cahier des charges une fois le terrain vendu ? Le PLU s'impose à tous, certes, mais au-delà, la Commune perd la main et l'expérience montre que les engagements contractuels en matière urbaine restent fragiles dans le temps.

Nous vous demandons que ce projet soit retiré ou a minima suspendu afin d'ouvrir un véritable débat sur l'avenir de ce secteur stratégique, incluant des alternatives publiques : espace de respiration urbaine, aménagement paysager ou stratégie foncière à plus long terme.

M. LE MAIRE. – Voyons. Mme LAOUADI.

Mme Nabiha LAOUADI. – Oui. Je voulais répondre à M. RIVA concernant la publication par Agorastore de la vente du chalet. Il y a une procédure à respecter. Tous les acquéreurs sont logés à la même enseigne. Si vous aviez voulu acquérir ce bien, il aurait fallu rentrer dans les clous, c'est-à-dire que vous alliez vous rapprocher d'Agorastore, visiter et remplir le registre des visites et ensuite enchérir.

Pour vous rappeler, il y a un délai minimum de deux mois de publication. Si vous aviez vraiment voulu acheter ce chalet, vous aviez le temps de l'acheter. Bref, nous n'allons pas débattre ce soir sur le chalet. Il est vendu.

Concernant votre intervention, Mme BOTELLA, je peux comprendre ce que vous venez de dire. Aujourd'hui, vous souhaitez qu'il n'y ait pas de projet sur la parcelle. Votre souhait de créer un espace de respiration ou, pour aller plus loin dans votre réflexion, une aire de jeux sur la parcelle, nous avons réfléchi à ce scénario. Toutefois, comme vous l'avez rappelé, nous sommes sur un axe assez



fréquenté. Tous les jours, il y a plus de 10 000 voitures qui passent. Vous avez également aujourd'hui une voie ferrée juste au-dessus. Je ne vois pas l'intérêt d'un espace de respiration pour nos Givordins à cet endroit et la majorité ne partage pas votre approche.

Il existe un cahier des charges. Il y a le PLU-H, mais aussi les négociations que nous avons avec les promoteurs. Comme rappelé précédemment, des échanges auront lieu avec la Ville. Nous savons que le PLU-H détermine les possibilités maximales de construction, mais il y a aussi des échanges. Comme vous avez pu le constater sur l'ensemble de la ville, les projets sortis actuellement et en cours de construction ne valent pas le maximum de la constructibilité. C'est notre rôle d'élus de maîtriser les projets et l'insertion des projets dans leur environnement.

M. LE MAIRE. – Très bien, merci.

Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Trois votes contre de Givors Fièvre. Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Le groupe Tous pour Givors. Merci.

Le projet est voté à la majorité

N° 18

SECTEUR DES VERNES – CESSIION À L'OPH DE LA MÉTROPOLE DE LYON (LYON MÉTROPOLE HABITAT) DE LA PARCELLE EN PIED D'IMMEUBLES SIS 2, 3 ET 4, RUE LOUISE MICHEL

M. LE MAIRE. – Secteur des Vernes : cession à LMH (Lyon Métropole Habitat) de la parcelle en pied d'immeubles sise 2, 3 et 4, rue Louise Michel. Mme LAOUADI.

Mme Nabiha LAOUADI. – Merci, M. le Maire.

En introduction, je souhaite rappeler à l'ensemble des Givordins et des Givordines une spécificité propre à notre commune : aujourd'hui, les pieds d'immeubles des bailleurs sociaux, représentant près de 90 % du parc de logements sociaux, sont entretenus par la Ville de Givors. C'est un élément important.

M. LE MAIRE. – Ils appartiennent également à la Ville.

Mme Nabiha LAOUADI. – Dans la continuité de l'opération ANRU au sein du quartier des Vernes, afin d'améliorer les conditions de vie de nos habitants, de désenclaver le quartier des Vernes, mais également de diversifier l'offre de logement social, il est prévu la rénovation énergétique des logements Hô Chi Minh Alliade, mais également le projet « Vill'age » porté par Lyon Métropole Habitat.

Ce projet comprend :

- la rénovation et l'isolation thermique des façades des bâtiments 2 et 3, situés rue Louise Michel ;
- la restructuration complète du bâtiment 4, situé rue Louise Michel. Il accueillera, après curage et désamiantage, 52 nouveaux logements adaptés aux seniors de plus de 60 ans, ainsi que des locaux en rez-de-chaussée communs, aussi appelés « résidence senior ».

Afin d'améliorer la qualité de vie, des aménagements au pied des immeubles seront repensés, ainsi que les accès extérieurs. Des entrées piétonnes, une terrasse de 107 m² et une nouvelle clôture périphérique destinée à sécuriser la résidence seront créées.

Nous l'avons déjà indiqué en introduction, la Ville est propriétaire des pieds d'immeubles.

Nous vous proposons aussi un plan du site. Nous sommes propriétaires de la parcelle que je viens de vous décrire, d'une superficie de 1 807 m². Nous avons consulté les Domaines, qui évaluent



aujourd'hui ce bien à 27 000 €. Il faut bien préciser que l'estimation des domaines se base sur la valeur d'un terrain à bâtir.

Il faut bien rappeler également que, dans le cadre de ce projet de clôture de la résidence Louise-Michel, il n'y aura pas de nouvelles constructions.

Conformément aux accords intervenus dans le cadre du NPNRU, au vu du caractère d'intérêt général et du fait qu'aucune nouvelle construction ne sera faite sur la parcelle, il est proposé au Conseil municipal de céder cette parcelle à l'euro symbolique.

Cette session permettra également à la Ville de faire l'économie de l'entretien des espaces cédés. L'ensemble des frais liés à cette opération sera supporté par Lyon Métropole Habitat, à l'exception des frais de géomètre qui seront réglés à parts égales entre la Ville et LMH.

Concernant la désaffectation et le déclassement, la parcelle détachée destinée à la vente relève du domaine public non cadastré. Il y a lieu, préalablement à la vente, d'en constater la désaffectation et d'en prononcer le déclassement.

Une petite précision : la réunion publique de présentation de la réhabilitation aura lieu en octobre.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la désaffectation de la parcelle ACA d'une surface de 1 807 m² ;
- de prononcer le déclassement du domaine public communal de ladite parcelle ;
- d'approuver la cession de la parcelle au prix d'un euro symbolique au profit de Lyon Métropole Habitat.

M. LE MAIRE. – Merci. M. RIVA pour une prise de parole.

M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie.

Je trouve que c'est une bonne délibération. Je vous rappelle l'obligation pour nous. Lors des précédents Conseils municipaux, nous avons été obligés de voter 206 000 € de sur-entretien pour le quartier des Vernes. Nous avons une configuration très compliquée à entretenir, en pente avec des espaliers. Nous avons de gros problèmes de sécurité dans les résidences. Les gens en ont assez de se faire brûler leur véhicule toutes les années à chaque grand événement : jour de l'an, fête nationale. Le fait de mettre des clôtures périphériques permettra de résidentialiser le pourtour et cela sera un confort important pour les habitants. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le projet est voté à l'unanimité

N° 19

SECTEUR DES VERNES – CESSION À L'OPH DE LA MÉTROPOLÉ DE LYON (LYON MÉTROPOLÉ HABITAT) DE LA PARCELLE EN PIED D'IMMEUBLES SIS 6 ET 7, RUE JACQUES DUCLOS

M. LE MAIRE – Mme LAOUADI, vous gardez la main avec la cession à Lyon Métropole Habitat, cette fois-ci, de la parcelle située aux 6 et 7, rue Jacques Duclos. Il s'agit du même principe.

Mme Nabiha LAOUADI. – Tout à fait.

Actuellement, la résidence Jacques Duclos est déjà clôturée et fonctionne comme un espace privatif. La Commune souhaite céder à Lyon Métropole Habitat cette parcelle correspondant à un pied d'immeuble. Elle présente une superficie d'environ 1 040 m². Nous avons également l'estimation des Domaines fixant ce bien à 15 000 €, sur la base de la valeur vénale d'un terrain à bâtir.



Au vu du caractère d'intérêt général, il est proposé la cession à l'euro symbolique. Ce prix se justifie par les motifs d'intérêt général : le projet de création d'un jardin partagé, la diversification de l'habitat et la résidentialisation du site NPNRU.

Il permettra aussi à la Ville de faire des économies d'entretien des espaces publics. Il n'y aura pas de nouvelle construction sur cette parcelle.

L'ensemble des frais sera supporté par Lyon Métropole Habitat. Les frais de géomètre seront partagés entre Lyon Métropole Habitat et la Commune.

Il faut procéder à la désaffectation et au déclassement de la parcelle. Celle-ci relevant du domaine public non cadastré, le conseil municipal doit, préalablement à la vente, constater la désaffectation et prononcer le déclassement.

Je vais vous proposer de constater la désaffectation de la parcelle et de prononcer son déclassement du domaine public et d'approuver la cession à l'euro symbolique.

M. LE MAIRE. – Très bien. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le projet est voté à l'unanimité

N° 20

ACQUISITION AMIABLE D'UN TÈNEMENT À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE BARBERET ET DE LA ROUTE DE VARISSAN

M. LE MAIRE. – Acquisition amiable d'un tènement à l'intersection du chemin de Barberet et de la route de Varissan. Mme LAOUADI.

Mme Nabiha LAOUADI. – Dans le cadre du projet d'aménagement urbain, la Ville dispose d'un emplacement réservé n° 24 dans le PLU-H pour un futur projet d'élargissement de l'intersection entre la route de Varissan et le chemin de Barberet. La superficie de la parcelle est d'environ 446 m², dont 320 m² sont concernés par cette délibération.

Nous avons engagé une négociation avec les propriétaires indivisaires qui nous ont donné leur accord. Nous sommes tombés sur un accord pour une vente à l'euro symbolique. Les frais de notaire seront intégralement pris en charge par la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette vente et l'acquisition à l'euro symbolique.

M. LE MAIRE. – M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Cet endroit est accidentogène. Beaucoup d'accidents s'y sont produits en raison de la forte pente et du grand virage à droite. Les véhicules peuvent même voir leurs roues se soulever sous l'effet de l'importante déclivité. Il fallait trouver une solution.

Comment avez-vous fait pour acheter 766 m² à 1 € ? Cela me laisse un peu perplexe. Est-ce votre talent de négociation ?

M. LE MAIRE. – Non, c'est à la demande des propriétaires. N'étant pas en mesure d'entretenir le tènement, ils nous ont proposé de nous le rétrocéder à l'euro symbolique, avec une prise en charge par nos soins des frais de notaire et de géomètre.

M. Fabrice RIVA. – Bravo.

M. LE MAIRE. – C'est une opportunité qui nous permettra ensuite de réaliser un projet et de faire en sorte que cette intersection soit la moins accidentogène possible. J'espère que la Métropole réalisera des travaux à cet endroit, car notre objectif est de rétrocéder à la Métropole.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

N° 21**DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS****M. LE MAIRE.** – Droit à la formation des élus. M. RAHMOUNI.**M. Foued RAHMOUNI.** – Merci, M. le Maire.

Il s'agit d'une délibération obligatoire que nous vous présentons ce soir, à savoir le droit à la formation des élus. La loi nous demande de consacrer un minimum de 2 % des indemnités de fonction dans le cadre de la formation des élus, autant de la majorité que de l'opposition, je tiens à le signaler ici. Nous avons fait le choix de fixer ce taux à 3 %.

Je vous propose, chers collègues, de valider les orientations présentées dans le cadre de cette délibération ainsi que la dépense correspondante. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le projet est voté à l'unanimité**N° 22****REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS D'ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES****M. LE MAIRE.** – Remboursements exceptionnels des activités péri et extrascolaires. Mme FERNANDES.**Mme Isabelle FERNANDES.** – Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous.

Chères Givordines, chers Givordins, la Commune de Givors organise des séjours de vacances pour les 3 à 17 ans, financés en partie par l'Aide aux vacances enfants de la CAF. Le montant, basé sur le quotient familial, a été revalorisé après le paiement d'un tiers du séjour par les familles, entraînant pour certaines familles des trop-perçus à rembourser exceptionnellement.

Par ailleurs, un dysfonctionnement technique a également empêché la mise à jour automatique du quotient familial de certaines familles pour la tarification des activités périscolaires, conduisant à des facturations excessives. D'autres familles, dont les différents cas figurent dans le tableau, n'ont pas pu bénéficier des réductions prévues par le règlement du centre de loisirs. Cela justifie les remboursements mentionnés dans l'ensemble des cas cités.

Il vous est donc proposé :

- de procéder au remboursement des familles dont la liste est jointe en annexe pour un montant de 464,90 € ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.**Le projet est voté à l'unanimité**

**CRÉATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON DU FLEUVE RHÔNE ET
MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE LA COMMUNE (SÉJOURS DE
VACANCES, SÉJOURS COURTS ET SÉJOURS ACCESSOIRES, ACCUEIL DE LOISIRS LA
RAMA, ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET DE LOISIRS [EMSL], AQUAVILLAGE,
CENTRE NAUTIQUE)**

M. LE MAIRE. – Création du règlement intérieur de la Maison du fleuve Rhône et modifications des règlements intérieurs de la Commune concernant les séjours de vacances, les séjours courts et les séjours accessoires à l'accueil de loisirs la RAMA, à l'École municipale des sports et de loisirs, à l'Aquavillage et au centre nautique. Nous les avons tous rassemblés, car ce sont des modifications et une création de règlements intérieurs.

Il vous est demandé de les approuver.

Si vous avez des questions, il faut appuyer sur le bouton.

M. Fabrice RIVA. – Merci, M. le Maire. Ma question concerne la Maison du fleuve Rhône et la possibilité d'accès à la halte fluviale. Régulièrement, des bateaux remontent et souhaitent accoster pour permettre à leurs passagers d'aller déjeuner au restaurant situé en face. Ils nous indiquent qu'ils ne disposent pas des codes d'accès pour pouvoir apponter. Que devient aujourd'hui la halte fluviale de Givors ?

M. LE MAIRE. – Ce n'est pas l'objet de la délibération.

M. Fabrice RIVA. – Non, mais par le passé, c'était la Maison du fleuve Rhône qui le gérant.

M. LE MAIRE. – Désormais, c'est la Métropole. Les gens sont toutefois censés se rendre à l'accueil de la Ville pour acheter un jeton.

M. Fabrice RIVA. – Ils ne connaissent pas le numéro de téléphone ni la personne à contacter.

M. LE MAIRE. – Je suis assez d'accord, notre système est mal conçu.

M. Fabrice RIVA. – Pour une fois, nous sommes d'accord.

M. LE MAIRE. – Dès qu'il s'agit du bon sens, nous sommes d'accord.

M. Fabrice RIVA. – C'est exactement cela.

M. LE MAIRE. – Lorsqu'il ne s'agit plus de bon sens, nous le sommes un peu moins.

Sur la halte fluviale, vous savez que nous avons le projet « Confluence ». Il s'agit de déplacer la halte fluviale afin de la rendre plus accessible et d'éviter son ensablement.

M. Fabrice RIVA. – Vous ne voulez pas faire baigner les Givordins dedans s'il y a de la boue ?

M. LE MAIRE. – Pour les bateaux, cette partie doit être draguée tous les trois ans. Cela coûte très cher à la Métropole.

M. Fabrice RIVA. – Une autre solution consisterait à créer une ouverture dans la berge pour laisser passer l'eau. Nous ne dépenserions plus rien ainsi. Ce sont des études réalisées.

M. LE MAIRE. – Oui, mais il n'y a pas que cela. C'est beaucoup plus compliqué. Nous n'allons pas en débattre ici. Le projet consiste à déplacer la halte fluviale afin de la rendre plus accessible. Notre objectif est de maintenir la halte fluviale sur la commune, dans le sud de la Métropole de Lyon.

Ensuite, je partage votre point de vue. Il faut rendre la halte fluviale plus accessible qu'elle ne l'est aujourd'hui pour les personnes qui descendent ou remontent le Rhône en bateau, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il faut aujourd'hui se rendre à l'accueil de la Ville pour demander un jeton permettant d'accoster.



M. Fabrice RIVA. – Ils ne peuvent pas, car il y a une barrière ici.

M. LE MAIRE. – Je suis complètement d'accord. Notre système est absurde.

M. Fabrice RIVA. – Cela fait juste trois ou quatre ans que le fonctionnement est ainsi.

M. LE MAIRE. – Non, c'est le système de la Métropole.

M. Fabrice RIVA. – Oui, mais cela dure trois ou quatre ans. C'est la Métropole et non pas nous.

M. LE MAIRE. – C'est un équipement métropolitain.

M. Fabrice RIVA. – À Givors.

M. LE MAIRE. – Voilà. À ce titre, voilà le pourquoi du comment. C'est un sujet sur lequel nous devons réfléchir et trouver des solutions.

M. Fabrice RIVA. – Je suis prêt à vous apporter mon aide.

M. LE MAIRE. – Je vous en remercie.

M. Fabrice RIVA. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le projet est voté à l'unanimité

N° 24

CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

M. LE MAIRE. – Conventions de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire. Mme FERNANDES.

Mme Isabelle FERNANDES. – Merci, M. le Maire. Il s'agit plutôt d'une délibération un peu technique.

Le maire doit recenser annuellement les enfants soumis à l'obligation scolaire en utilisant un traitement automatisé des données personnelles conformément au Code de l'éducation.

Une convention avec la CAF et l'Éducation nationale encadre la transmission sécurisée et gratuite de ces données pour l'année scolaire 2026-2027, définissant les modalités techniques, la protection et la confidentialité de ces informations. Les parties désignent des délégués à la protection des données, comme OPTIMEX DATA pour la Commune, pour superviser ces aspects.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les conventions de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire ci-jointe avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône et les services de l'Éducation nationale ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote. Vote à l'unanimité.

Le projet est voté à l'unanimité

N° 25

ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU SIGERLY

M. LE MAIRE. – Adhésion à la centrale d'achat du SIGERLY. M. MERMOURI.



M. Azdine MERMOURI. – Merci, M. le Maire.

Je rappelle que le SIGERLy (Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise) gère, entre autres, l'éclairage nocturne sur la commune de Givors.

Ce syndicat a lancé, en juin 2025, une centrale d'achat principalement dédiée à la transition énergétique. Cette centrale permet aux communes d'y adhérer afin d'acheter ensuite des services ou des produits par son intermédiaire.

L'adhésion est gratuite. Cependant, une participation financière d'un montant de 950 € sera nécessaire au cas où la centrale est utilisée.

Cette centrale a pour objectif de permettre à la Commune de gagner du temps et de réaliser des économies. Elle a vocation à centraliser et regrouper les différents achats, tout en évitant à la Commune de lancer des appels d'offres ou des procédures longues et onéreuses.

Je vous propose d'adopter cette délibération afin d'adhérer à cette centrale d'achat. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le projet est voté à l'unanimité

N° 26

GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE GIVORS

M. LE MAIRE. – Groupement de commandes permanent entre la Ville et le Centre communal d'action sociale de Givors. Mme LAOUADI.

Mme Nabiha LAOUADI. – Merci, M. le Maire.

La Ville de Givors et son CCAS ont décidé de pérenniser leur groupement de commandes permanent, créé par délibération du 30 janvier 2025, pour mutualiser leurs achats et procédures de marchés publics deux jours durant le mandat électoral.

Ce dispositif, encadré par le Code de la commande publique, permet de centraliser la préparation et la passation des contrats (travaux, fournitures ou services) sous la coordination de la ville désignée comme responsable des opérations administratives et financières, tandis que chaque entité conserve la maîtrise de ses besoins et de l'exécution de ses contrats.

Il vous est donc proposé que le CCAS adhère à ce groupement de commandes permanent. Merci.

M. le Maire. – Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le projet est voté à l'unanimité

N° 27

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU POSTE D'ADULTE-RELAIS AU SEIN DE FRANCE SERVICES

M. LE MAIRE. – Renouvellement de la convention relative au poste d'adulte relais au sein de France Services. M. JOUVE.

M. Robert JOUVE. – Merci.



Le dispositif « Adulte relais », créé en 1999, vise à renforcer le lien social et la médiation dans les quartiers prioritaires, tout en favorisant l'insertion professionnelle des habitants de plus de 26 ans sans emploi.

À Givors, un poste de médiateur social a été mis en place au sein de France Services pour faciliter l'accès au droit et accompagner les usagers dans le cadre d'une convention triennale renouvelable avec l'État assortie d'un CDD et d'une rémunération au moins égale au SMIC.

Ce poste, financé à hauteur de 23 266,82 € par l'État, revalorisé selon le SMIC, fait l'objet d'un renouvellement pour trois ans, avec une possible augmentation salariale pour l'agent en place validée par le Comité social territorial du 9 juin 2026.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le renouvellement du poste adulte relais ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget principal, chapitre 12.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le projet est voté à l'unanimité

N° 28

TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE MAIRE. – M. JOUVE, vous allez garder la main pour la fin de ce Conseil municipal avec le tableau des emplois.

M. Robert JOUVE. – Il s'agit d'une délibération que nous examinons régulièrement et qui concerne les suppressions, créations et évolutions de postes, ainsi que les ouvertures d'emplois aux contractuels.

Les suppressions de postes concernent les deux emplois suivants :

- chargé de mission PEDT ;
- directeur adjoint de la relation au citoyen et de l'état civil.

Les créations de deux postes à temps complet concernent :

- directeur adjoint des sports et de la vie associative ;
- directeur des accueils de loisirs périscolaires.

Les évolutions d'emploi qui vous sont présentées concernent :

- la direction des affaires culturelles, la médiathèque ;
- la direction générale ;
- la direction Petite enfance et Parentalité.

Les ouvertures de postes aux contractuels concernent les emplois suivants :

- assistant administratif Vie scolaire et périscolaire ;
- responsable administratif Vie scolaire et périscolaire ;
- agent technique des groupes scolaires ;
- directrice Petite enfance et Parentalité.



Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité des représentants de l'administration ainsi que des représentants du personnel rendu lors du Comité social territorial du 9 juin 2026.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les modifications du tableau des effectifs et des emplois ;
- dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville, au chapitre 12.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Givors Fièvre et Tous pour Givors.

Le rapport est voté à l'unanimité

N° 29

EMPLOIS NON PERMANENTS

M. LE MAIRE. – Les emplois non permanents, M. JOUVE.

M. Robert JOUVE. – Nous restons dans la même catégorie de délibérations : les emplois non permanents.

Cette délibération concerne le recrutement de 22 emplois non permanents, tels que présentés dans le tableau, répartis entre la direction des Services techniques, pour 19 postes, et la direction Petite enfance et Parentalité, pour 3 postes.

Le début et la durée des contrats proposés sont modulés en fonction des besoins des services. Il est précisé qu'il s'agit d'un nombre d'emplois maximal. Ainsi, ils ne seront potentiellement pas tous pourvus.

Par ailleurs, pour poursuivre le projet de redynamisation du centre-ville de Givors, il est nécessaire de créer un emploi de manager de centre-ville pour un nouveau contrat de projet d'une durée maximale de trois ans.

Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité des représentants de l'administration ainsi que des représentants du personnel rendu lors du Comité social territorial du 9 juin.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la déclaration des emplois non permanents nécessaires au recrutement d'agents contractuels ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville, au chapitre 12.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Givors Fièvre et Tous pour Givors.

Le rapport est voté à l'unanimité

M. LE MAIRE. – Nous en avons terminé avec les délibérations, mais nous n'en avons pas terminé avec le Conseil municipal, car nous avons des questions orales par écrit qui nous ont été soumises par M. CHABRIER et le groupe Tous pour Givors.

Les questions orales sont des questions auxquelles une réponse écrite est apportée, mais qui ne donnent pas lieu à un débat.

Mesures prises concernant les fortes chaleurs. Groupe Tous pour Givors.

« M. le Maire,



Ces dernières semaines, notre commune a été confrontée à plusieurs épisodes de forte chaleur ayant des conséquences importantes sur les conditions d'accueil des enfants dans les écoles ainsi que sur l'organisation des manifestations publiques. À ce titre, de nombreux parents d'élèves nous ont interpellés concernant les mesures mises en œuvre par la Municipalité, notamment dans les établissements scolaires.

À l'école Jean Jaurès, par exemple, les familles ont été informées que le gymnase, le préau et une partie de la cour étaient fermés pour des raisons de sécurité, privant ainsi les élèves de zones ombragées, alors même que les températures dépassaient déjà les 30°C dans certaines classes dès le matin.

Dans le même temps, des solutions envisagées pour améliorer les conditions d'accueil, notamment la mise à disposition des ventilateurs ou l'aménagement temporaire d'espaces plus adaptés, semblent avoir été limitées.

Dans un contexte où la Commune a également maintenu ou organisé plusieurs manifestations publiques, malgré ces fortes chaleurs, nous souhaiterions comprendre la doctrine qui a guidé les décisions municipales. Pouvez-vous nous préciser :

- *Quels critères et quelles recommandations ont servi de base aux décisions prises par la Municipalité pendant cet épisode caniculaire ?*
- *Comment les risques ont été évalués et arbitrés entre les différents publics concernés, notamment les enfants accueillis dans les écoles et des participants aux manifestations publiques ?*
- *Quelles mesures concrètes ont été déployées dans les établissements scolaires pour garantir des conditions d'accueil compatibles avec la santé et la sécurité des élèves et des personnels ?*
- *Pourquoi certaines demandes de solutions, comme la fourniture de ventilateurs ou l'ouverture de locaux plus adaptés, n'ont-elles pas été généralisées ?*

Enfin, la Municipalité envisage-t-elle d'établir un plan d'action spécifique et transparent dans les futurs épisodes de fortes chaleurs, alors que ces événements sont appelés à se multiplier ?

Les familles attendent des réponses claires sur les choix effectués et sur les moyens que la Commune entend mobiliser à l'avenir pour protéger les enfants qui constituent sans doute le public le plus vulnérable face à ces épisodes climatiques.

Je vous en remercie. »

M. le Conseiller, en réponse à votre question orale, face à la canicule, la Ville agit, avec tous les moyens à sa disposition, aussi bien sur le temps long que face à l'urgence. Elle le fait avec ses partenaires. Pas plus tard que cet après-midi, la Ville était en réunion avec la Préfecture à ce sujet.

Avant de venir en détail sur les mesures appliquées, il est important de dire que Givors n'est pas une île.

Depuis une semaine, notre pays connaît des températures comparables à celles du Sahara. Aucune ville française n'est parée pour y faire face. Les canicules que nous subissons sont plus intenses et plus précoces. Pour rappel, entre 1921 et 2016, notre région n'avait connu que deux vagues de chaleur en juin. Depuis 2017, nous en comptons déjà cinq. Fin mai, une étude relevait que 78 % des classes de collège et lycée subissaient des températures supérieures à 30°C.

Face à cette réalité nationale, je voudrais avoir une pensée pour nos écoliers et nos collégiens qui passeront le brevet demain, ainsi que pour nos lycéens, mais aussi pour nos seniors et les locataires qui vivent dans des bouillottes thermiques. Vous oubliez ces derniers, mais nous, non, car eux aussi subissent des chaleurs très intenses. Pour eux comme pour nos élèves, nous agissons, en maintenant un lien grâce au registre des personnes vulnérables, en ouvrant l'accès à une salle



rafraîchie, en soutenant la rénovation thermique de plusieurs centaines de logements ou encore en ayant mis en place la gratuité de l'accès au centre nautique, les 20 et 21 juin.

Venons-en maintenant aux écoles. Je rappelle que nous avons hérité d'une dette patrimoniale hors norme. Nos bâtiments ne sont pas adaptés au dérèglement climatique : quasiment aucun n'est climatisé. C'est un héritage lourd que nous assumons et auquel nous remédions depuis 2020.

Nous le faisons, d'abord, à travers des mesures structurelles. Nous posons des films anti-chaueur. Nous isolons les bâtiments comme lors de l'extension de l'école Henri Wallon où nous avons déjà végétalisé trois cours d'école, un mouvement qui s'amplifiera. Au total, cela représente 3,5 millions d'euros investis.

Nous irons encore plus loin pour le mandat à venir. Votre position sur l'école Jean Jaurès est à ce titre incompréhensible.

Dans cette école, conformément à nos engagements, nous préparons une réhabilitation lourde à hauteur de 6 millions d'euros. Les diagnostics préalables à ces travaux ont mis à jour des fragilités structurelles sur le gymnase, imposant sa fermeture immédiate.

Présenter cette décision comme une contrainte, comme une simple privation de zones d'ombre, est irresponsable. C'est en réalité une mesure de sécurité absolue pour les enfants et les adultes et nous recherchons des solutions temporaires d'ombrage le temps de conforter le bâtiment.

À ces mesures structurelles s'ajoutent des mesures d'urgence.

Pour la pause méridienne, des ventilateurs ont été installés dans les réfectoires les plus chauds. Les repas sont servis froids pour couper les fours et les pédibus sont suspendus avec des repas servis directement dans les écoles.

Pour le temps scolaire, la généralisation de ventilateurs mobiles dans les classes a des limites, ceci ne faisant que brasser de l'air chaud.

Vous voyez, nous agissons de manière plus pragmatique. Nous menons actuellement une expérimentation avec de vrais brasseurs d'air dans deux écoles pilotes, afin de généraliser si l'expérience est concluante.

Chaque école a également pu adapter ses horaires en fonction des possibilités ou non pour les parents de récupérer leurs enfants au moment de la pause méridienne. Les écoles n'ont pas fermé, car nous ne sommes pas en vigilance rouge. Le Rhône est resté en vigilance orange. Cela pose la question plus large de l'adaptation pérenne du temps scolaire à la nouvelle réalité climatique avec un système différent à imaginer, notamment pour les mois de mai, juin et septembre où les canicules étaient auparavant très rares et sont maintenant monnaie courante. Cela relève toutefois d'une réflexion nationale.

Enfin, concernant les manifestations publiques, nous adoptons ou nous reportons. À titre d'exemple, la remise de calculatrices aux élèves de CM2 prévue hier après-midi a été reportée. À l'inverse, le grand concert avec Gilbert MONTAGNÉ ce samedi est maintenu, car il se déroule en soirée. Des brumisateurs et des fontaines à eau supplémentaires seront installés.

Quant aux associations, elles restent responsables de leurs événements et nous les accompagnons dans ce qu'elles souhaitent adapter les horaires.

Bref, oui, le changement climatique est là. Elle nous impose de nous adapter plus vite que prévu. Face à cette réalité, à Givors, nous agissons avec pragmatisme, loin des postures de communication, pour protéger au mieux les Givordines et les Givordins.

C'était la première question orale et la première réponse.

Deuxième question orale posée par M. CHABRIER : Décisions du maire.

« M. le Maire,

Dans le cadre du Conseil municipal, une communication est prévue concernant les décisions prises par le maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal. Comme nous l'avons déjà souligné lors des débats relatifs à ces délégations, les élus ne disposent aujourd'hui que d'un simple tableau récapitulatif, sans aucune pièce justificative ni note explicative permettant d'apprécier le contenu, les motivations et les conséquences des décisions prises.

Ainsi, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre, préalablement au Conseil municipal ou à défaut lors de celui-ci, les décisions 016 à 020 :

- *Décision d'ester en justice devant le tribunal administratif de Lyon : l'objet exact du contentieux, l'identité du ou des requérants, l'objet juridique et financier pour la Commune, les actes de procédure engagés ainsi que les délibérations de délégation sur laquelle repose cette décision ;*
- *Acceptation d'une indemnité de sinistre liée au portail du gymnase Anquetil ;*
- *Remboursements de la franchise à la suite d'un accident sur le véhicule concernant Messieurs DEBBOUS et Guillaume ARCHAMBAULT : les justificatifs des remboursements effectués, les échanges intervenus avec les compagnies d'assurance concernées ;*
- *Mise à disposition d'un véhicule à l'EHPAD à Saint-Vincent : les modalités juridiques à cette mise à disposition, sa durée et les conditions financières éventuelles ; les responsabilités respectives en matière d'assurance, d'entretien et d'utilisation, ainsi que les éléments justifiant l'intérêt communal de cette mise à disposition au bénéfice d'un établissement privé.*

Par ailleurs, nous souhaitons obtenir lors de ce Conseil municipal des précisions sur les points suivants :

- *Décision d'ester en justice, DM2026-016. Cette décision fait état d'une autorisation d'ester en justice devant le tribunal administratif de Lyon sous la référence 2514903. Pouvez-vous nous préciser de quoi il s'agit ?*
- *Indemnisations relatives à des véhicules, DM2026-018 et DM2026-019. Les décisions mentionnent le remboursement d'une franchise d'assurance à hauteur de 1 000 € TTC chacune à la suite d'accidents de véhicule. Nous avons été alertés par l'une des personnes concernées, qui indique être toujours en attente d'un retour de la Commune concernant des compléments de prise en charge qui auraient été évoqués avec vous-même, M. le Maire, ainsi qu'avec M. RAHMOUNI. Nous souhaiterions donc connaître l'état d'avancement de ce dossier.*
- *Mise à disposition d'un véhicule à l'EHPAD Saint-Vincent, DM2026-020. Cette décision mentionne la mise à disposition d'un véhicule au profit de l'EHPAD Saint-Vincent. Pouvez-vous nous préciser le cadre de cette convention ainsi que les modalités de cet accord ?*

Dans un souci de transparence et afin de permettre aux élus d'exercer pleinement leur mission de contrôle, nous vous remercions de bien vouloir communiquer l'ensemble de ces éléments.

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous voudrez bien apporter à des questions d'intérêt général. »

M. le Conseiller municipal, en réponse à votre question orale, je voudrais tout d'abord vous appeler à une juste mesure et au respect à l'égard des agents municipaux.

Il existe en effet dans notre règlement intérieur deux procédures distinctes : la question orale et la question écrite. Dans le cas qui est le vôtre, vous demandez aux services de vous fournir, en moins de 24 heures, un volume important de documents pour lesquels se posent notamment des questions d'anonymisation de données personnelles. La procédure de la question orale n'est manifestement



pas le cadre adapté à une telle demande. Il ne vous aura pas échappé que personne ne peut donner oralement des documents.

L'ensemble des éléments vous sera communiqué dans le respect du cadre réglementaire qui s'impose à nous, mais sous la forme d'une réponse écrite, qui pourra, le cas échéant, être annexée au procès-verbal du Conseil municipal. Le droit à l'information des élus s'exerce pleinement, mais il doit également respecter le temps de travail et les obligations légales de notre administration.

Avant de clore cette réponse, je voudrais également rappeler une chose : les services municipaux ont étudié la forme que prennent les communications, il revient au Conseil de synthétiser les décisions prises par les délégations du Conseil municipal selon une délibération transparente discutée et votée ici même.

Il s'avère que Givors agit comme toutes les collectivités et dans le plein respect de la loi. C'est une conformité que nous avons également vérifiée avec le centre de gestion. Je vous invite à arrêter d'agiter le chiffon rouge ou d'alléguer un manque de transparence totalement infondé. Depuis que nous sommes élus, nous avons répondu à toutes vos demandes dans les délais légaux prévus et en étant pleinement exhaustifs. Il conviendrait donc d'arrêter de diffuser une rumeur qui ne correspond en rien à la réalité. Fondez-vous sur des faits, la politique en sera grandie.

Je vous remercie. Voici la réponse que je vous ai faite.

Le Conseil municipal étant arrivé à son terme, je vous rappelle que le prochain Conseil municipal aura lieu le 24 septembre.

Je vous propose de lever la séance. Je vous en remercie tous et je vous souhaite de bonnes vacances très reposantes à tous et à toutes.

Merci à tous.

Séance levée à 22h09.

Mohamed BOUDJELLABA,
Président de séance

Françoise BATUT
Secrétaire de séance

